

## ✝ Commanderies par département ✝

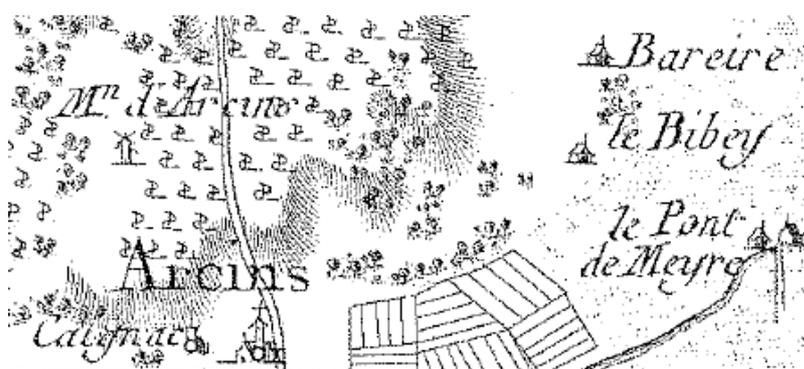
Les commanderies de France triées par département

### Département de la Gironde

#### Arcins (33)

Maison du Temple d'Arcins

*Département: Gironde, Arrondissement: Lesparre-Médoc, Canton: Le Sud-Médoc - 33*



Carte de Cassini - © IGN - Paris - 1999

*Localisation: Maison du Temple d'Arcins*

Membres de cette Maison

Saint Martin de Lacaussade, commune: Saint-Martin-Lacaussade, Gironde

Arcins, commune, Gironde

Arcins, (Avensac), commune: Avensan, Gironde

Blésignac, commune: Blésignac, Gironde

Arcins (La Croix de Jacquet), commune: Cussac-Fort-Médoc, Gironde

Arcins (Lamarque), commune: Lamarque, Gironde

Le Temple de Sautuge en Médoc, commune: Le Temple, Gironde

Arcins (Moulis), commune: Moulis-en-Médoc, Gironde

Le Temple de Sautuge, (Troncats et Touriac), commune: Sainte-Hélène, Gironde  
Montarouch, (Saint-Léon), commune: Saint-Léon, Gironde  
Cantois, commune: Cantoi, Gironde  
Montarouch, (Courpiac), commune: Courpiac, Gironde  
Montarouch, (Pellegris), commune: Faleyras, Gironde  
Montarouch, (Saint Quintin), commune: Romagne, Gironde  
Saint Genis du Bois, commune: Saint-Génis-du-Bois, Gironde  
Montarouch (Baricot), commune: Targon, Gironde  
Montarouch, Targon commune: (Montarouch), Gironde  
Planquetorte, commune: Saint-Vivien-de-Médoc (Le Temple), Gironde  
Le Temple de Tourtey, (ou Tourteyron), commune: Valeyrac, Gironde  
Montarouch (Guillac), commune: Guillac, Gironde  
Montarouch (Lugaignac), commune: Lugaignac, Gironde  
Villemartin en Bazadais, commune: Mouliets-et-Villemartin, Gironde  
Villemartin en Bazadais, (Moliets), commune: Mouliets-et-Villemartin, Gironde  
Villemartin en Bazadais, (Pujol), commune: Pujols, Gironde  
Saint Avit de Soulage, commune: Saint-Avit-de-Soulège, Gironde  
Villemartin en Bazadais, (Saint Pierre de Castels): commune: Saint-Pey-de-Castets, Gironde  
Montarouch (Picheron), commune: Saint-Vincent de Pertignas, Gironde  
Jeune en Chalosse (Bahus-Lupeyroux et Damoulens), commune: Bahus-Soubiran, Landes  
Jeune en Chalosse, (Bougue), commune: Bougue, Landes  
Jeune en Chalosse, (Castelnau), commune: Castelnau-Tursan, Landes  
Jeune en Chalosse, Castelnau et Pécorade, commune: Geaune, Landes  
Jeune en Chalosse, (Pécorade), commune: Pécorade, Landes

Dans cette liste de membres, sont inclus les Domaine du Temple et de l'Hôpital

*Sources: Pierre Vidal - Hospitaliers et Templiers en France Méridionale - Le Grand Prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte -  
Association: Les Amis des Archives de la Haute-Garonne - Editions CNRS.*

### Maison du Temple d'Arcins

Le château d'Arcins possède l'un des 1ers vignobles du Haut-Médoc, développé en 1300 par la commanderie des Templiers. Ce grand vignoble, propriété de la famille Castel depuis 1971, dispose d'un magnifique château restauré entièrement par les propriétaires actuels.

L'ancienne église templière et hospitalière a été démolie en 1820. Elle sera reconstruite

à partir de 1838 sur décision de Louis Philippe. Cette nouvelle Paroisse sera reconnue par ordonnance du 29 juin 1841.

Mais la nouvelle église ne résout pas les problèmes de marais pour lesquels les Arcinois demandent la réalisation de travaux d'assèchement depuis 1747.

Finalement, après bien des oppositions au projet de faire creuser un canal, ce n'est qu'en 1846 que le préfet demande au Maire de mettre en demeure les propriétaires d'effectuer des travaux de drainage.

Mairie d'**Arcins**

Le diocèse de Bordeaux

Le succès des Ordres Militaires et institutions charitables, la chronologie manque de précision.

L'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem s'implanta dans les premières décennies du XIIe siècle, d'abord entre la Dordogne et l'Isle où la commanderie de Lalande et Pomerol fut constituée. Puis il passa en Médoc où il eut les commanderies de Bénon et de La Grayanès. A Bordeaux, il ouvrit la chapelle Sainte-Catherine au coeur de l'antique cité et un hôpital, dit du Pont-Saint-Jean, à l'embouchure du Peugue.

Dans le diocèse de Bazas, les Hospitaliers possédaient les grosses commanderies de Villemartin et de Sallebruneau au nord de la Garonne, celle de Cazalis au sud.

Les Templiers ont une Maison à Bordeaux en 1158 : elle est à l'intérieur de l'enceinte, tout contre le côté nord. La plus importante Maison se trouve à Arveyres en 1170 ; l'Ordre franchit la Dordogne et les établissements de Marcenais, Queynac et Magrigne sont les premiers membres d'une autre Maison. La Maison de la Grave d'Ambarès est située à la pointe de l'Entre-Deux-Mers. L'Ordre est présent en Médoc, au milieu des landes. Dans le diocèse de Bazas, il s'appuie, après le milieu du XIIe siècle, sur la Maison de Cours et celle de Romestaing au sud de la Garonne, sur la Maison de Roquebrune au nord de la Garonne.

Clément V, en 1308, se rendant de Poitiers à Avignon, évitât-il Bordeaux ; il fit une halte chez les chanoines réguliers de Saint-Emilion le 18 septembre, gagna l'Entre-Deux-Mers par Sainte-Foy, descendit à la Maison du Temple de Roquebrune.

Au XIVe siècle, le pape Urbain V prescrit une enquête à la suite de laquelle le Prince Noir donne sa protection au temporel de l'abbaye de la Sauve. La congrégation reste présente dans le centre et l'est de l'Entre-Deux-Mers et dans le diocèse de Bazas. Mais l'organisation bénédictine s'est transformée : depuis 1311, il arrive que l'abbé, au lieu

d'être élu, soit une créature de la papauté ; ces chefs sans vocation sont tentés de ne pas résider, de se décharger de leurs responsabilités sur un vicaire et sur des procureurs ; les offices claustraux sont considérés comme des bénéfices.

Plus clairement encore que les établissements canoniaux et bénédictins, c'est sous leur aspect économiques que sont connues les maisons réunies entre les mains des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem après la suppression de l'Ordre du Temple en 1312. La fortune reste considérable, quoi que des biens Templiers aient été accaparés par les laïcs, comme il advint à Saint-Emilion. Elle est répartie entre quatre commanderies : celle de Bordeaux, qui a au XVe siècle quelque trente-six implantations ; celle d'Arcins, qui a remplacé celle de Benon en Médoc, qui en a une quinzaine ; celle de Roquebrune, la plus petite, qui en a six dans le diocèse de Bazas, et celle d'Argenteins, située en Agenais, mais gouvernant de nombreux établissements du Bazadais.

Sources: Le **diocèse de Bordeaux**, Bernard Guillemain, Raymond Darricau, Jean-Bernard Marquette. Editions Beauchesne, 1974.

Top

## Arveyres (33)

Maison du Temple d'Arveyres

Département: Gironde, Arrondissement: Libourne, Canton: Libourne - 33



Localisation: Maison du Temple d'Arveyres

La petite commanderie d'Arveyres, située près de la Dordogne, date de l'année 1170. Bertrand, archevêque de Bordeaux, cédant aux désirs et aux prières de ses très chers

« fils en Jésus-Christ, Wilhelm Panel, Maître du Temple dans le Bordelais et Raymond Wilhelm de Fronzac » donna cette année là à leur Ordre l'église de Saint-Pierre d'Arveyres (aujourd'hui Saint-Pierre de Vaux, annexe d'Arveyres). Cette charte fut signée en présence « d'Aimart, évêque de Saintes et frère de l'archevêque de Bordeaux », et d'une nombreuse réunion d'ecclésiastiques.

A cette première donation vint s'ajouter plus tard celle de la seigneurie complète du lieu d'Arveyres; nous ne trouvons que la simple mention de cette charte dans un ancien inventaire. Le jour de la fête de Saint-Félix, en l'année 1231, Raymond Gombaud, seigneur de Vayres, donna à l'Ordre du Temple le territoire d'Arveyres, situé dans sa châtellenie; il se réservait qu'en cas de guerre les Templiers viendraient le secourir de tout leur pouvoir. Quelques années après Guitard du Borg, gendre de Raymond Gombaud, voulut disputer aux chevaliers du Temple la juridiction d'Arveyres; mais, ayant reconnu ses torts, il leur offrit, comme réparation, la cession du bois de Tilhède et la faculté de faire embarquer, sans payer de droits, leurs denrées à deux ports voisins qui lui appartenaient sur la Dordogne.

*Sources: Du Bourg, Antoine (1838-1918). Histoire du grand prieuré de Toulouse et des diverses possessions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France, avec les pièces justificatives et les catalogues des commandeurs.*

*Editeur: L. Sistac et J. Boubée (Toulouse): 1883*

Top

## **Beaulac** (33)

Maison du Temple de Beaulac

*Département: Gironde, Arrondissement: Langon, Canton: Le Sud-Gironde, Commune: Bernos-Beaulac - 33*



*Localisation: Maison du Temple de Beaulac*

Crassus, ayant appris en route que les peuples voisins s'étaient ligués avec les Bazardais, il ravage leur territoire, pille et incendie leurs villages y et chasse les habitants consternés sous les murs de Bazas. Crassus s'avance en vainqueur, et la terreur précède son armée dévastatrice ; il détruit Aire et Captieux, et arrive sur les bords du Ciron (Sirio), où il apprend l'obstination des habitants de Bazas et leurs préparatifs formidables de défense. Comme l'hiver s'approchait, il établit son camp sur les bords du Ciron, fit creuser un étang, où, en détournant le cours de la rivière, il parvint à faire dans les bas fonds un lac, où sa cavalerie put commodément s'abreuver (1)

*1. Il paraît certain que ce fut sur les hauteurs de Thaleyson (Bernos), que Crassus établit son camp, sur les bords du Sirio (Giron). Le lac était là et non sur les bords de la Gouaneyre, comme le prétend un ancien document du pays. Cet endroit a appartenu aux Templiers et s'appelle depuis Beau-lac.*

*La même chronique dit qu'il abreuva sa cavalerie à la Gouaneyre ; mais on confond ici ce ruisseau avec le Ciron. Le lac qu'il fit faire par le moyen des digues qui arrêtaient le cours de l'eau, pour lui faire inonder les bas-fonds, n'existe plus ; mais il a laissé son nom au bourg, qui s'appelle Beau-Lac. (Voyez page 335)*

On ignore l'époque de la fondation de l'hospice ; mais la tradition l'attribue à Monseigneur de Gourgue, qui y fit au moins de grandes réparations, et pourvut au service des pauvres, en donnant à cette maison le revenu de la commanderie de Beaulac, qui avait appartenu aux Templiers, et dont les évêques de Bazas pouvaient disposer.

Le Couvent des Cordeliers, bâti en 1315, près du collège, sur les ruines de la maison des Templiers, appartient aujourd'hui à des particuliers de Bazas.

Sources: O'Reilly, Patrice-John (abbé). *Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas : depuis la conquête des Romains dans la Novempopulanie, jusqu'à la fin du 18e siècle*, pages 50 et 335. Bazas 1851. - [Bnf](#)

Top

## Blesignac (33)

Domaine du Temple de Blésignac-le-Temple

Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Créon - 33



Localisation: Domaine du Temple de Blésignac-le-Temple

A l'extrémité septentrionale de la paroisse de Blésignac se trouvent le village, le moulin et la chapelle de Saint-Jean-du-Temple, où le commandeur de Montarouch possédait la justice haute, moyenne et basse sur quatre journaux de terre. Cette localité avait été dévastée pendant la guerre de Cent-Ans.

Lorsque, le 4 février 1473, la moitié fut reconnue de frère Jean Mercey, commandeur, par Peyrot Teuley, ce n'était qu'un domaine inculte couvert de bois, et de prairies mal entretenues. A la fin du XVIIIe siècle, Saint-Jean-du-Temple était encore un lieu de dévotion et de pèlerinage ; on s'y rendait, surtout dans les temps de sécheresse, pour obtenir la pluie.

Une fontaine ; près de la chapelle, attirait aussi de nombreux pèlerins qui buvaient de son eau, remède souverain contre certaines maladies.

Le 14 mars 1772, Pierre Vigneau, curé et fermier de Montarouch, fit couper des arbres pour faire des réparations urgentes à l'église et au château de cette commanderie, au moulin de Ramafort et à la chapelle du Temple (1).

*1. Archives départementales fonds de l'Ordre de Malte, carton de Montarouch.*

Cette chapelle (2), bâtie au XIIe siècle, à 14 mètres environ de long ; elle se termine, à l'orient, par un chevet droit ajouré de trois fenêtres cintrées très évasées en dedans et en dehors, et d'une rosace ouverte au milieu du pignon au-dessus des fenêtres. Les façades latérales, garnies de contreforts plats, n'ont pas d'ouvertures. Il ne reste plus rien de la façade occidentale ; et la porte, actuellement murée, s'ouvrait, au nord de la nef, sous deux arcades en plein cintre et en retrait retombant sur un cordon orné de dents de loup couronnant les pieds droits. La voûte, qui est effondrée, était en berceau ogival.

L'ornementation très sobre de ce petit sanctuaire, consistait en un cordon couvert de bossages losangés traversant l'intérieur du chevet et les dents de loup déjà signalées. Un cimetière où l'on a trouvé des cercueils en pierre entourait la chapelle.

*2. Je l'ai visitée en 1862 et revue en 1885.*

**C'est une propriété privée, on ne visite que les Journées du Patrimoine**



*Ruines du Moulin du Temple*

Le moulin du Temple existait en 1196, ainsi qu'il appert d'une sentence prononcée par l'archevêque de Bordeaux et son conseil à propos d'un différend soulevé entre les religieux de La Sauve et les Templiers ; après avoir arrangé quelques affaires, l'archevêque déclara que les moines devaient laisser dans leur pré de Taissonneires autant de place qu'il y en avait alors pour l'eau du moulin de Trussapalla (Troussepaille), mais que les Templiers n'y feraient aucun changement ; qu'ils ne forceraient pas l'eau à prendre un niveau plus élevé, et, si l'étang du moulin venait, dans certain moment, à se dessécher, les moines auraient la liberté d'y couper de l'herbe et du jonc ; l'île dans laquelle est situé le moulin de Bezoles (3) appartiendra aux moines, et le moulin du Temple, qui est dessous, sera arrangé de façon que ses eaux ne puissent nuire à celui de Bezoles. Quant au moulin de Rafarin, on ne peut nier qu'il était jadis dans le territoire où les moines levaient la dîme de l'autre côté du ruisseau et qu'il est maintenant dans celui où les seigneurs de Blésignac ont le droit de la lever ; tant qu'il y restera, les moines ne pourront pas en exiger la dîme ; s'ils le rebâtissent de l'autre côté, ils pourront la percevoir, mais ils n'ont pas la propriété de ce moulin ; quant au moulin du Temple, dans Daignac (4), ils en lèveront la dîme en quelque lieu qu'il soit bâti : mais cette dîme ne pourra excéder deux escartés (6) de froment et deux de méture, ou à défaut de celle-ci, deux de mil ou de milloque (5). Le moulin de Trussapalla appartiendra en entier aux Templiers. La quatrième partie du moulin de Ramafort et toute la terre que Pierre de Pinzac avait donnée aux moines, à Pueigsaurium (Picheron à Saint-Vincent-de-Pertignas) appartiendra à ceux-ci (7).

*3. Ce moulin n'existe plus.*

*4. Il est maintenant dans Blésignac.*

*5. L'escarte valait quatre boisseaux ou sacs.*

*6. Milloque, sorgho à balai.*

*7. Petit cartulaire de la Sauve, page 189, et Archives départementales, fonds de l'Ordre de Malte : carton de Montarouch.*

La féodalité du moulin du Temple appartenait au commandeur de Montarouch, auquel revenaient toujours douze boisseaux de froment, une géline et six sous d'argent de rente annuelle ; mais il l'avait laissé, le 9 février 1498, à noble homme Peyroton de Ségur, écuyer, seigneur de Seiches, comme fils et procureur de haut et puissant seigneur Jean de Ségur, captal de Puchagut, seigneur de Pardaillan et Soudan de Pressac, qui, le lendemain, le donna à rente gaudencière, au devoir de six boisseaux de froment, à Jean de Boussareille, à la condition de payer la rente foncière directe, annuelle et perpétuelle au commandeur, seigneur foncier desdits lieux.

*Sources: M. Drouyn, Léo, Un coin de l'entre-deux-mers : ou étude de mœurs au XVIIe siècle en pays bordelais, page 146.*



influence prépondérante, resta-t-il le centre de la nouvelle commanderie, à laquelle il légua son nom.

Grâce à cette fusion de deux circonscriptions importantes, la commanderie de Bordeaux devint une des plus considérables du midi, et bientôt après cette époque, la nécessité du morcellement de cette circonscription s'imposa aux déterminations des supérieurs de l'Ordre qui créèrent la commanderie d'Arceins. Cette mesure fut loin d'être du goût du chevalier Arnaud-Bernard Ebrard, Commandeur de Bordeaux, qui ne s'y soumit qu'avec la plus grande difficulté.

L'exemple d'insubordination donné ainsi par un des dignitaires de l'Ordre, semble avoir été contagieux: aussi voyons-nous ce commandeur obligé de réclamer à son tour l'autorité du Grand-Maître, Fernand de Hérédia contre un religieux de l'Ordre, frère Bernard de Bocard, qui avait usurpé sur la commanderie le membre « du Bouchet », situé dans le diocèse de Dax, occupé de vive force le château, et refusait de le rendre à son légitime propriétaire.

Une bulle du Grand-Maître, datée d'Avignon, le 10 du mois de septembre 1875, enjoignit au chevalier récalcitrant de restituer au commandeur de Bordeaux ce qu'il lui avait enlevé et de comparaître devant le conseil suprême de l'Ordre pour y rendre compte de sa conduite.

Une discussion du même genre se produisit dans le courant du XVe siècle. Le Grand-Prieur de Toulouse, P. de Raffin, ayant prononcé la réunion à la commanderie de « Cazalis » des membres de « Cunctis » et « Parentis », « Saint-Geniez » et « Billos », qui dépendaient jusqu'alors de celle de Bordeaux, le commandeur de cette dernière, Guyot de Montarnal, réclama énergiquement la restitution de cette partie de ses domaines. Le Grand-Prieur, Pons de Maleville, transigea avec lui et, pour calmer son mécontentement, consentit à lui rendre les membres enlevés à sa commanderie, et, accorda en échange à son compétiteur « Asques » et « Barbefère », qui avaient été joints quelque temps auparavant à la circonscription de Bordeaux (4 juin 1485).

Les commandeurs de l'hôpital Saint-Jean, à peine en possession de l'héritage des Templiers, s'empressèrent d'abandonner leur modeste habitation du Bout du Pont, pour venir s'installer dans la magnifique résidence qui élevait ses puissantes murailles auprès de l'église du Temple. Peu à peu cependant, comme les occupations guerrières des chevaliers au-delà des mers et leur prédilection pour les donjons féodaux, qu'ils possédaient dans la campagne, rendaient très rares leurs séjours dans le Temple de

Bordeaux, ils négligèrent de veiller à l'entretien et à la conservation de ces vieux bâtiments.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le commandeur Emmanuel de Chabaud Tourette, Receveur de son Ordre au Prieuré de Toulouse, fit construire sur les ruines de la demeure féodale des Templiers un somptueux hôtel, qui servit définitivement de demeure aux chevaliers de Saint-Jean jusqu'à la Révolution.

Non loin de là, sur un terrain, dépendant de l'ancien Temple de Bordeaux, un chevalier d'Absac de la Douze obtint du chapitre provincial de Toulouse l'autorisation de faire construire à ses frais une chapelle, qui fut placée sous le vocable de Sainte-Catherine (1594). Dans cette église, qui n'existe plus de nos jours, mais qui a donné son nom à une des principales rues de la ville, nous voyons, peu d'années après, venir s'établir la confrérie des maîtres tapissiers et conirepoincliers de Bordeaux. Le chevalier de Chabaud-Tourette, Procureur du commandeur de Mélignan, leur avait accordé l'autorisation d'exercer leur dévotion et piété dans la dicte chapelle, à la condition de se charger de son entretien et de son luminaire, il leur avait même permis d'y ensevelir les confrères décédés, s'ils consentaient à y faire placer une cloche à leurs frais (18 mars 1631).

Les dépendances de la commanderie étaient très nombreuses, soit dans le Bordelais, soit dans les contrées limitrophes. Diminué dans le principe par la création de la commanderie d'Arceins, leur nombre s'accrût peu à peu dans la suite par la suppression de plusieurs petites circonscriptions qui vinrent se fondre successivement dans leur importante voisine. Ses principaux membres étaient: Le Vigean, Blanquefort, Eysine, Martignas, Salles, Billos, Cunctis, Parentis, la Grave d'Ambarès, Arbeyre, avec son annexe Saint-Pierre-de-Vaux, Cadarsac, la Lande, Pomeyrols et Chalauze près de Libourne; Marcenays, Queynac, Mayrigue, dans le Fronsadois; Salebruneau, Puch, Mauriac, Frontenac, Buch, Saint-Léger, en Bazadais; Bénon en Médoc et ses dépendances La Grayanès, Pellecahut, Saint-Germain d'Esteuil, Mingot, Marcilhan, Castelnau-de-Médoc, Saint-Sauveur, Verteuil, etc.

En 1752, la commanderie de Bordeaux était affermée 16. 500 livres; les charges s'élevant à la somme de 3. 165 livres, réduisaient son revenu net à 13. 335 livres.

## **Commandeurs Templiers du Temple de Bordeaux**

1167. Pierre de Saint-Jean.

1170. Raymond Wilhelm de Fronsac.

1294. Hélie Amanieu.

1298. Guillaume de Mayrenetz.

*Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

## **Maison du Temple de Bordeaux et le Procès**

Il était naturel de rapprocher la maison du Temple de cette ville des possessions de l'Ordre dans l'Entre-deux-mers, mais rien, dans le Procès, ne peut faire soupçonner l'importance de la maison de Bordeaux, pas plus, d'ailleurs, qu'il n'est permis de supposer un groupement des templeries de la Gascogne, alors que nous n'y avons trouvé qu'une vague allusion faite aux Templiers de ce pays: « milites Vasconie. »

Abstraction faite des commanderies de l'Auvergne et du Limousin qui furent régies par un même maître, il paraît n'y avoir eu, aussi bien pour la Gascogne que pour le Languedoc et la Provence, qu'un seul commandeur, celui de Provence, du moins si l'on s'en rapporte aux parties du Procès que nous avons pu utiliser. Il est à supposer, toutefois, qu'il y eut réellement une baillie du Temple de Gascogne, dont élise Amanieu fut le maître en 1288 et postérieurement, soit qu'il ait agi comme commandeur de la maison du Temple de Bordeaux et de toutes les autres maisons du Temple de Gascogne, soit comme commandeur des maisons de la chevalerie du Temple en Gascogne et procureur général de frère Geoffroi de Vichiers visiteur général des maisons du Temple en France et en Angleterre.

Pour en revenir au procès, on y trouve le nom d'un chevalier du Temple qui fut commandeur de la maison de Bordeaux: « frater Sicardus de Rupe, miles, preceptor Burdegale quondam »; puis c'est un servant du Temple, originaire du Limousin, qui, avant d'appartenir à l'Ordre, avait passé six années outre mer au service du chevalier du Temple G. de Sauzet, au temps du grand maître Guillaume de Beaujeu, et qui avait été reçu, en 1290, dans la chapelle de la maison bordelaise, par frère élise Audemar, prêtre.

Précepteur de Bordeaux: s. d, frère Sicard de La Roche (ou Roque), chevalier.

*Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillies durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.*

## **Maison du Temple de Bordeaux**

Domus haec, exeunte XIII saeculo, a magistro Aquitaniae pendebat, sicut ex charta magistri Aimerici de Sancta Mora, facta « cum consilio fratris R. Willelmi in Burdegalensi

diocesi preceptoris » et ad dictum Templum pertinenti, apparet; exeunte XIIIe saeculo, a. 1294 circ., Templarium recepit Burdegalae Petrus de Madic qui, sicut vidimus, « tenens locum magistri Pictaviensis » dicebatur. Hanc domum rexerunt: - Petrus de Sancto Johanne - 1167.

Raimundus Guillelmus - circa a. 1189-1199.

Helias Amaneu - 1288, 1293, 1294.

Raimundus Antonin - 1294.

G. de Mayraben - 1298.

Sicardus de Rupe (*Trudon des Ormes*)

Commandeurs d'après M. Du Bourg, page 461

Pierre de Saint-Jean, 1167;

Raymond Wilhelm de Fronsac, 1170;

Hélie Amanieu, 1294;

Guillaume de Mayrenetz, 1298

*E.-G. Léonard. - Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. - Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.*

## Templiers (XIIe siècle)

— Leur chapelle s'élevait sur le côté oriental de la rue du Temple. Les dépendances de leur « maison noble » s'étendaient au nord et à l'ouest de cette chapelle. Remplacés par les Hospitaliers (XIVe siècle).

— Fondation de la Commanderie de Roquebrune (avant 1170).

— Les Templiers à l'église Sainte-Catherine de Paulac à Roquebrune (vers 1186).

— Siège de la Commanderie de Roquebrune (1652).

— Templiers à Bordeaux, rue du Temple (1115).

— Leur chapelle s'élevait sur le côté oriental de la rue du Temple. Les dépendances de leur « maison noble » s'étendaient au nord et à l'ouest de cette chapelle.

— Remplacés par les Hospitaliers (XIVe siècle).

Notons cependant que les églises des Templiers et des Hospitaliers, assez nombreuses dans le pays, forment un groupe à part, qui se caractérise par un plan à nef unique et à chevet plat. Deux églises, Riocaud et Margueron, (XVe ou XVIe siècle) ont deux nefs.

1153. — Les Templiers sont à Montarouch.

1160. — La moitié de l'église de Carvaignan donnée aux Templiers.

- 1165. — Les Templiers sont à Romestaing.
- 1170. — Fondation de la Maison du Temple de Roquebrune.
- 1186. — Les Templiers à l'église de Saint-Catherien de Paulac à Roquebrune.
- 1303. — Mention de la commanderie de Castelnaud-sur-Gupie.
- 1652. — Siège de la commanderie de Roquebrune par les Huguenots

#### Hospitaliers de Saint-Jean à Bordeaux

— Arrivés sans doute au XIIe siècle d'abord dans la rue Sainte-Catherine actuelle ; en tout cas établis (1182) dans l'Hôpital du Pont-Neuf. Hôpital et chapelle Saint-Jean étaient situés à l'ouest et dans la rue de la chapelle Saint-Jean sur la rive gauche du Peugue ; leurs vestiges ont disparu lors de l'ouverture du Cours d'Alsace-Lorraine.

— A la suppression des Templiers (début XIVe siècle), les Hospitaliers, leurs héritiers, s'établirent dans la commanderie du Temple.

*Sources: dom, Réginald Biron, Précis de l'histoire religieuse des anciens diocèses de Bordeaux et Bazas. Bordeaux 1925 -*

**Bnf**

Top

### Cours-les-Bains (33)

#### Maison du Temple de Cours

*Département: Gironde, Arrondissement: Langon, Canton: Grignols, Commune: Cour-les-Bains - 33*



*Localisation: Maison du Temple de Cours*

L'histoire des Maisons templières est mal connue en raison de la rareté des archives écrites les concernant avant le XIVe siècle.

Il est difficile de dater la création d'une Maison du Temple et de distinguer dans ces membres ce qui est d'origine templière ou hospitalière.

Les actes distinguent mal les maisons-mères des simples membres qui en dépendaient sans parfois même qu'un chevalier y résidât.

Durant la seconde moitié du XIIe siècle, c'est un « Maître en Gascogne », Auger de Badelsan, qui gère les Maisons du Temple agenaises. L'Agenais restera intégré à la Gascogne jusqu'au début du XIIIe siècle.

A cette époque, le terme « Agenais » désignait ce qui s'étendait sur la rive gauche de la Garonne. Dès la fin du XIIe siècle, était constituée une baillie du Temple d'Agenais dont Fortin Sans de Vidalac était commandeur.

### **Precepteurs de l'Agenais**

Auger de Badelsan (c. 1155-1158);

Elie Foucauld (c. 1159-1165);

Jordan de la Contraria (c. 1161);

Pierre d'Astugue (c. 1165-1170);

Guillaume Jordan de Corbarieu (c. 1170-1175);

Gaston de Castelmauron (c. 1175-1180);

Bernard de Sostes (c. 1191 ?);

Fort Sans de Vidalhac (c. 1192);

Martin de Nesse (c. 1228);

Fortuné de Séados (c. 1230-1236);

Arnaud Raymond de la Mothe (c. 1236-1243);

Bernard - Guillaume d'Aspet (c. 1245-1262);

Pierre Boyer (c. 1256);

Arnaud d'Auron (c. 1263-1275);

Pierre de Sombrun (c. 1276-1285);

Raymond de Cantamerle (c. 1281);

Célestin de Pins (c. 1286-1290);

Bertrand de la Selve lieutenant du précepteur (c. 1290-1295);

Pierre d'Albe (c. 1297);

Guillaume de Bernard lieutenant du précepteur (c. 1298-1300);

Iter de Limousin (c. 1305-1306);

Hugues de Lamoisi Templier (c. 1307-1314 ?) et devenu précepteur des Hospitaliers en

## Agenais (c. 1314-1340).



*Commanderie de Cours - Sources: Image Internet*

Dans la partie orientale du Bazadois, s'élevait jadis un puissant château, entouré de hautes murailles et flanqué de onze tours. Ce donjon fut bâti par les Templiers qui s'y installèrent peu de temps après leur établissement à Argenteins. Dans un vieux cartulaire, dont il ne nous reste plus que quelques fragments, nous lisons que Raymond de Bouglon (de Boglonio), frère de Raymond de Pins, et son beau-frère Bernard de Ravignan, donnèrent au Temple leur terre de Courts.

Un peu plus tard, le sire Amanieu d'Albret ajouta à cette première donation celle du fief qu'il possédait devant la poterne de la ville (ad portam quoe vocatur posterlam). Il fit cette libéralité « d'après le conseil de ses amis, Pierre d'Aldemir son viguier, R. de Coaraze, Arnaud de Noailhan, et entre les mains d'Hélie de Focald, maître du Temple en Gascogne, et de Gaston de Castelmauron, Commandeur de Cours. »

Armand du Greiset donna à la nouvelle maison sa terre de Saint-Martin ; pour cette dernière donation, nous trouvons, comme indication de date, qu'elle fut faite sous le règne d'Henri d'Angleterre et l'épiscopat de Bertrand de Bordeaux; elle est donc antérieure à l'année 1173, date de la mort de ce prélat.

L'importance de leur nouvelle possession engagea les Templiers à l'ériger immédiatement en une Commanderie séparée, quoique dépendante de celle d'**Argenteins**, et à y construire sans doute le château, dont les procès-verbaux de visites nous décrivent avec complaisance les restes imposants.

Parmi les bienfaiteurs de la nouvelle maison, citons Pierre de Gavarred, qui se rendit au Temple de Cours pour faire donation à l'Ordre, où il demandait à être admis, de ses fiefs de **Moleyres** (1) et de **Bélis** (2) ; le vieux document nous montre les Templiers le recevant dans leurs rangs et l'ensevelissant après sa mort, « comme un frère », sous le portail de l'église de Cours (vers 1180).

*1. Moleyres: Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Nérac, Canton : Casteljaloux - 47*

## *2. Bélis: Département: Landes, Arrondissement: Mont-de-Marsan, Canton: Labrit - 40*

Mais, au milieu de toute cette prospérité, quelques points noirs se montraient déjà à l'horizon, présageant pour le nouvel établissement plus d'un orage dans l'avenir. Non loin de la place de Cours, s'élevait celle de Grignols, dont les puissants seigneurs devaient plus d'une fois dans la suite réussir à troubler le repos des Commandeurs. Déjà, au XIIIe siècle, la lutte était engagée; les archives nous ont conservé une sentence arbitrale rendue entre le Commandeur et Arnaud de Granhols au sujet de la possession du bois de Flaujac; les arbitres décidèrent ce dernier à céder le territoire contesté aux Templiers, qui s'engagèrent en retour à prier Dieu pour le repos de son âme (1278).

Laissons pour un moment l'histoire de ces luttes extérieures, que la suite de cette étude nous fournira l'occasion de reprendre, et rentrons dans l'enceinte du Temple de Cours. Nous y trouvons le chevalier, Vital de Caupène, occupé à fonder autour de son donjon une bastide, et à octroyer une charte de coutumes aux nouveaux habitants. Après avoir juré d'être bon seigneur à ses vassaux, de les défendre contre tout ennemi extérieur et avoir reçu le serment de fidélité de ces derniers, le Commandeur énumère toutes les redevances qu'il exige d'eux et les articles du Code de justice; nous n'y trouvons à noter que la disposition qui condamne le voleur à avoir l'oreille coupée pour la première fois, et à être pendu en cas de récidive. Cette charte octroyée le mardi avant la fête de Saint-Martin d'hiver, de l'année 1289, fut approuvée et ratifiée par Bernard de la Roque, Commandeur d'Argenteins, qui apposa son sceau au bas du parchemin.

Diverses autres transactions, conclues entre les Templiers et les habitants de la nouvelle ville, vinrent, au commencement du XIVe siècle, compléter cette première charte, régler les droits de dépaissance dans les bois de la Commanderie (1304) et le paiement des dîmes (1305).

Après la catastrophe du Temple et malgré les ordonnances du oncle de Vienne, les Hospitaliers éprouvèrent de sérieuses difficultés pour prendre possession de la Commanderie de Cours. Le chevalier Guillaume de Caumont, seigneur de Montpouillan, avait été chargé par l'autorité royale de garder et d'administrer cette portion des dépouilles des Templiers. Fort peut-être de quelque protection puissante, il refusa absolument de restituer la Commanderie de Cours à ses légitimes possesseurs, et paraissait tout disposé à convertir la garde provisoire, qu'on lui avait confiée, en une occupation définitive, malgré les édits que les chevaliers de Saint-Jean avaient obtenus

avec tant de difficultés, soit de Philippe IV, soit de son successeur. Les tentatives, faites par les religieux nommés à cette Commanderie pour en obtenir la restitution, furent longtemps infructueuses et vinrent se briser successivement devant la puissance de leur adversaire ou peut-être le mauvais vouloir des agents de l'autorité. Il fallut que le Grand-Prieur de Toulouse, Pierre de l'Ongle, prit lui-même en main cette affaire et envoyât le frère B. de Druilhe, porter directement ses doléances à la Cour du sénéchal d'Agen. cette fois, la dignité du plaignant était trop considérable pour que l'on put ne pas avoir égard à ses justes réclamations, et le seigneur de Caumont fut obligé de restituer les biens dont il avait été le trop intéressé gardien (1330).



*Commanderie de Cours - Sources: Image Internet*

Ce ne fut du reste que le prélude d'attaques violentes dirigées incessamment dans la région contre les chevaliers de Saint-Jean. Sans parler des tentatives faites vers cette époque par l'évêque et le chapitre de Basas, pour prélever la taille sur les biens du commandeur, malgré les privilèges de l'Ordre, nous trouvons une longue série d'attaques et comme un débordement de haines qui se manifesta presque sans interruption contre les Hospitaliers pendant près de deux siècles. Voici d'abord plusieurs seigneurs du pays, que le procureur du roi assigne devant le sénéchal d'Agen, sous l'accusation de s'être mis à la tête d'une troupe armée, d'avoir attiré dans une embuscade et inhumainement massacré trois chevaliers de Saint-Jean. A ces haines particulières vinrent se joindre, durant le XVe siècle, les désastres de la guerre. Pendant les désordres qui avaient succédé surtout en Guyenne à la guerre contre les Anglais, le sire d'Albret, comte de Dreux et de Gaure, captal de Buch, s'était emparé de Cours, de Romestaing et les avait réunis à sa châtellenie de Casteljaloux. Dès que son petit-fils, Alain-le-Grand, lui eût succédé, le commandeur Fortanier de Lat, lui présenta ses réclamations qui avaient sans doute échoué jusque-là; elles furent accueillies

favorablement par le puissant baron. Le 15 juin 1471, ce dernier signa à Casteljaloux une ordonnance par laquelle il prescrivait la remise de Cours et de Romestaing aux mains de leur légitime possesseur et défendait de lui occasionner aucun trouble à l'avenir. Marchant sur les traces de son suzerain, un gentilhomme de la contrée, Jean de Lamothe, seigneur de Noailhan, parvient à surprendre le château de la Roque, situé dans la juridiction de Cours; il en chasse les Hospitaliers par la violence et ne consent à le leur rendre que devant un arrêt du Parlement de Bordeaux (1480). Pendant toute cette période, les seigneurs de Guignols, ces anciens adversaires des commandeurs, avaient recommencé la lutte et renouvelé leurs tentatives pour s'emparer de la haute juridiction de Cours, objet de leurs prétentions invétérées. En 1467, nous voyons le chevalier, F. de Lat, ajourner devant le Parlement de Bordeaux le seigneur de Grignols, qui avait forcé les prisons de Cours pour en extraire les détenus et les soustraire ainsi à la juridiction du commandeur. Mais nous allons assister à une attaque plus sérieuse qui fut tentée peu de temps après. Vers la fin du XVe siècle, messire Jean de Grignols, écuyer, organisa une puissante expédition contre la commanderie de Cours. Ayant réussi à tromper la vigilance de la garnison il se rendit maître du château, le livra au pillage, et en emmena triomphalement tout l'armement qui était tombé en son pouvoir, arbalètes, pièces d'artillerie etc. A la nouvelle de ce désastre, le chevalier François d'Esparbès de Lussan, Commandeur d'Argenteins et de Cours, porta ses plaintes au Parlement de Bordeaux. N'étant pas sans appréhension sur l'issue de ce procès et redoutant les suites de son aventure, le seigneur de Grignols fit supplier son adversaire de consentir à terminer l'affaire par des voies amiables. Le chevalier d'Esparbès y ayant consenti, l'entrevue eût lieu à Bazas et, après bien des pourparlers, l'accord fut conclu sur les bases suivantes: Jean de Grignols devait rembourser au commandeur tous les frais de poursuite dépensés jusqu'à ce jour, lui donner de plus 80 francs bourdelois, comme indemnité, il s'engageait à rendre dans l'espace de huit jours l'artillerie et toutes les armes enlevées par lui au château de Cours, faute de quoi l'accord serait non avenu (1496).

Reportons-nous à quelques années en arrière et rendons-nous dans la petite ville de Cours, pour assister à un spectacle assez intéressant. C'est en l'année 1459, le chevalier Fortanier de Lat, vient d'être pourvu de la commanderie de Cours et y arrive pour en prendre possession. Son premier soin est de réunir dans l'église paroissiale tous les habitants et de leur réclamer le serment de fidélité, qu'ils doivent à tout nouveau seigneur, écoutons la réponse des bonnes gens de Cours: ils ne se refusent pas à obéir à cette injonction, mais ils font observer avec cette indépendance municipale qui se rencontrait alors même dans les plus petites localités, que, d'après la coutume, le

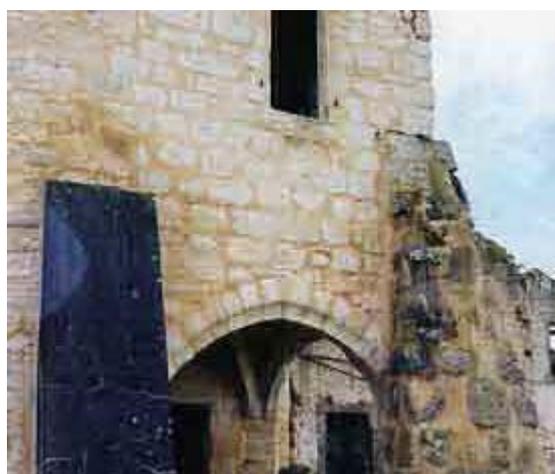
commandeur doit commencer par prêter le sien. Reconnaisant la justice de cette réclamation; le chevalier Fortanier de Lat, jure à ses vassaux, la main étendue sur le missel et sur une relique de la vraie croix, « qu'il leur sera bon et loyal seigneur, gardera leurs franchises; fors et coutumes, et les protégera contre toute violence selon son pouvoir. »

Immédiatement après, les consuls prêtent à leur tour leur serment de fidélité et reconnaissent le commandeur pour leur seigneur, haut, moyen et bas justicier.

Cette scène m'a paru digne de fixer un instant l'attention: elle montre comment nos pères entendaient l'honneur de leurs villes et de leur consulat, et quels étaient les rapports entre seigneurs et vassaux au moyen-âge, tandis qu'une, école moderne semble prendre à tâche de ne montrer, durant cette période, que la plus intolérable tyrannie vis-à-vis de la plus humiliante servilité.

L'année suivante, ce même commandeur inaugura son administration, après avoir sans doute complété les fortifications de la place, par l'octroi d'une nouvelle charte de coutumes à ses vassaux. Ce document traite surtout de la défense des remparts, de la garde des portes et donne des instructions détaillées sur la conduite à tenir dans le cas, où une troupe armée demanderait le passage à travers la ville, ou voudrait simplement se procurer des vivres (janvier 1460).

Dans ces temps troublés, c'étaient là des questions du plus haut intérêt et de la plus palpitante actualité.



*Commanderie de Cours - Sources: Image Internet*

Ce fut probablement pour confier la circonscription de Cours à des mains capables de la gouverner et de la soutenir dans ces périodes difficiles que les Grands Prieurs de Toulouse avaient fondu, vers le milieu du XVe siècle, cette commanderie dans celle d'Argenteins. Cette mesure fut définitivement confirmée par une bulle du Grand-Maître, Pierre d'Aubusson (1495).

Ce changement d'autorité se fit bientôt sentir et, en 1505, nous voyons le commandeur, Bernard de Goulard, obliger les officiers de Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, dans ses juridictions de Loustrange et de Coultures, à lui rendre un prisonnier qu'ils s'étaient permis d'arrêter sur le territoire de Cours. Si, pendant les guerres religieuses il ne semble pas que la ville, protégée par ses hautes murailles, ait été prise et saccagée, il n'en fut pas de même de la campagne avoisinante, où les récoltes des Hospitaliers et de leurs vassaux furent sans cesse dévastées par les coureurs des garnisons huguenotes de la contrée. Seule, la masse imposante du château avait traversé, sans se laisser entamer, cette longue période si agitée; le procès-verbal de visite de l'année 1752 peut nous, y faire pénétrer par son ravelin, nous permettre de nous promener: dans sa vaste cour tout entourée de murailles et flanquée de neuf tours, et nous faire admirer le donjon, devant au milieu de toutes ses fortifications ses assises noircies par les siècles.

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, Cours, à la fin du XVIIIe siècle fut de nouveau détaché d'Argenteins, et forma avec les membres de Saint-Loubert, Coutures, Montfrin, Nazareth, Romestaing, Bouglon, la Tour d'Avance, Asques et Barbefère, une nouvelle commanderie qui n'eut qu'une existence bien éphémère (1780-1790).

### **Liste des commandeurs Templiers de Cours**

1160. Hélié de Focald.

1175. Gaston de Castelmauron.

1180-1190. Wilhem Sirvens ou Cliens.

1231. Guillaume de Tuirans.

1241. Naamans.

1264. Fortanier.

1268. Wilhem d'Artiguelongue.

1272-1274. Pierre de Melinham.

1279-1292. Vital de Caupène.

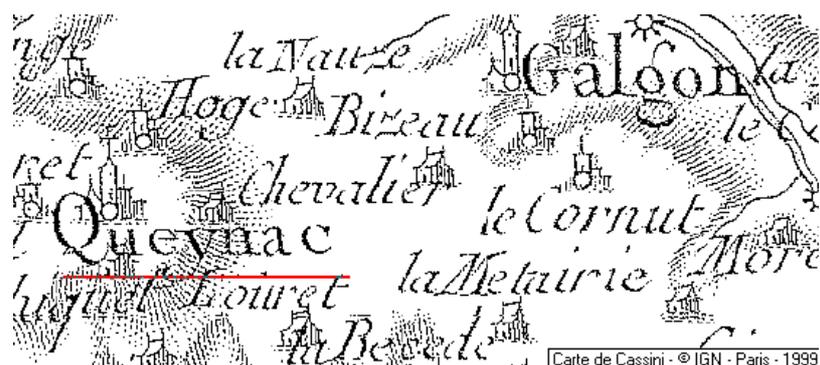
1295-1299. Bernard de Selgues.

1300-1306. Jean de Caumont.

## Galgon, Queynac (33)

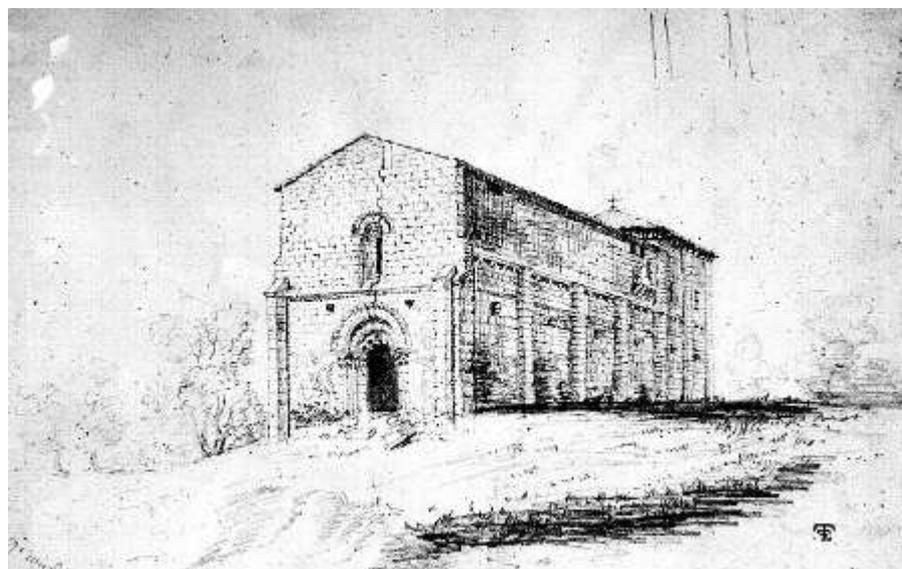
Maison du Temple de Queynac

*Département: Gironde, Arrondissement: Libourne, Canton: Fronsac, Commune: Galgon - 33*



*Localisation: Maison du Temple de Queynac*

Dans la vicomte de Fronsac, les Templiers possédaient une petite commanderie qui comprenait les seigneuries de Marcenais et de Queynac, avec les paroisses de Larrivau, Magrigne et Chalauze.



*Eglise du Temple de Galgon - Sources: **Bnf***

Si nous ne pouvons préciser l'origine de cette circonscription de l'Ordre du Temple, les archives nous fournissent les chartes de quelques-unes des donations qui lui furent faites dans le cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

En 1232, Guillaume Erra, chevalier du Bourg, s'était rendu dans l'église de **Marcenais**, où se trouvait réunie, sous la présidence d'A, abbé de Saint-Vincent du Bourg, une nombreuse assemblée, composée de seigneurs du voisinage et de chevaliers du Temple; il venait donner à la maison de du Temple de Marcenais le moulin du « **Moulin de Peyrat (Charlot)** » qu'il possédait sur la Saye; pour assurer plus de validité à sa donation, G. Erra fit apposer, au bas du parchemin, les sceaux de l'archevêque de Bordeaux, de l'abbé du Bourg et des principaux seigneurs présents à la cérémonie.

En 1250, le Temple de Marcenais recevait encore de la libéralité d'un autre seigneur, Hélié Wilhelm, chevalier de Villegoriges, le moulin Vielh situé également sur la rivière de la Saye.



*Ruines de la chapelle du Temple de Galgon*

Peu de temps après avoir pris possession de la commanderie de Marcenais, les Hospitaliers la supprimèrent, en la fondant dans celle de Bordeaux. Dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle, messire Raymond, vicomte de Fronsac, avait obtenu des habitants de Marcenais, qui relevaient de lui, un secours extraordinaire en blé, vin et argent, pour faire face à certains besoins pressants, où il se trouvait. Mais les vassaux craignant que leur seigneur fût tenté d'abuser de la situation, en transformant le don gratuit en redevance ordinaire, vinrent le prier respectueusement de déclarer qu'il ne se prévaudrait pas à l'avenir de leur bonne volonté et ne leur réclamerait pas la subvention qu'ils avaient consenti à lui accorder. Le vicomte de Fronsac accéda à ces justes désirs et leur octroya, le 14 juillet 1347, une charte solennelle constatant leurs droits et revêtue du sceau de ses armes.

Un des caractères les plus frappants, qui distinguent les hommes de cette époque, c'est le contraste existant entre leurs dehors souvent rudes et impitoyables et l'excessive sensibilité de leurs coeurs. Qui n'a lu, dans notre vieux Joinville, comment ces hommes de fer savaient, après la bataille, s'apitoyer sur les infortunes d'autrui et pleurer moult tendrement à quelque récit émouvant. Ce caractère nous le retrouvons partout. Si parfois la rigueur de la législation du moyen-âge peut surprendre, on voit souvent aussi la pitié des juges venir la tempérer avec une mansuétude, à laquelle un fréquent usage donnait presque force de loi. Voici un épisode, à la fois naïf et touchant, recueilli dans les registres du tribunal de Queynac.



*Ruines de la chapelle du Temple de Galgon*

En l'année 1340, tout le pays avait été dévasté par une de ces terribles bandes de routiers, qui tuaient les habitants, pillaient les récoltes, incendiaient les maisons, malheurs fréquents dans ces temps troublés. Grâce aux forces dont put disposer le commandeur, ces redoutables malfaiteurs furent cernés, pris et jetés dans les cachots du donjon de Queynac. Quelques jours après, nous voyons le chevalier Sobiran de Rivalz, commandeur, entouré de ses religieux et des autres membres de son conseil, dans la salle du Consistoire, siégeant sur son tribunal; devant lui sont déposés les coutumes de la ville et le livre des saints Evangiles, « afin, dit le manuscrit, de se placer en la présence de Dieu, source de toute justice et de toute miséricorde. » Après avoir fait le signe de la croix, il ordonna à ses hommes d'armes d'introduire les accusés. Voici tout d'abord le capitaine de la bande, Ranulphe Guilbaud; sa culpabilité est trop évidente et le sort qui l'attend, trop certain, pour qu'il songe à recourir à des dénégations inutiles.



*Ruines de la chapelle du Temple de Galgon*

Aussi la sentence est-elle promptement rendue et le coupable livré à l'exécuteur qui le conduit immédiatement aux fourches patibulaires de Queynac. Puis vient le tour du second accusé; c'est un jeune homme, le frère du capitaine, que ce dernier avait entraîné par ses conseils et ses mauvais exemples, et dont il avait fait son lieutenant: accablé par l'évidence il n'essaie pas, lui non plus, de nier la longue liste de meurtres et d'incendies, dont on l'accuse. Aussi, malgré la compassion qu'il ressent pour la jeunesse du coupable, le tribunal se dispose à prononcer contre lui la terrible sentence et à l'envoyer partager le sort de son frère; lorsque se précipite dans la salle une pauvre jeune fille, âgée d'une vingtaine d'années et orpheline de père et de mère. Elle se jette à genoux et, étendant les bras en croix, elle supplie avec des larmes et des sanglots, le tribunal de lui accorder la vie d'Arnaud Guilbaud, qu'elle demande à prendre pour son légitime époux. La foule des spectateurs, attirée par ce procès de tous les environs, s'émeut à ce spectacle; tous, les nobles chevaliers comme les simples vassaux, joignent leurs prières à celles de la pauvre orpheline, et intercèdent pour le coupable. Le commandeur, touché de son côté à la vue de la grande pitié de cette jeune fille, désirant satisfaire aux vœux de tout ce peuple et persuadé que la miséricorde est, dans le cas présent, agréable à Dieu, et conforme à ses lois, ordonne de délivrer Arnaud de ses liens et de le remettre aux mains de celle qui venait de l'arracher à la mort.



*Maison du Temple de Queynac*

Comme nous l'avons vu plus haut, de ce même membre de Marcenais dépendaient plusieurs petites paroisses. Le peu d'importance de celle de Magrignes avait suggéré à un des commandeurs de Bordeaux l'idée d'économiser le traitement d'un vicaire perpétuel, en réduisant cette église au rang de simple chapelle; mais les habitants protestèrent vivement, disant que, puisque leur seigneur percevait les dîmes de leurs récoltes, il était juste qu'il s'acquittât de ses devoirs envers eux; malgré l'évidence de leur droit, ils ne purent obtenir que bien tardivement gain de cause et l'affaire traîna en longueur de 1686 à 1731. L'église de la Rivaux, qui formait jadis une dépendance de Marcenais, sous le nom de Saint-Michel-de-Rivière, n'était dans les derniers temps qu'une simple chapelle desservie par le curé de Saint-Michel. Enfin, sur le territoire désigné sous le nom de Chalauze, on voyait les ruines d'un ancien édifice: c'était jadis l'église paroissiale de cette localité; l'enceinte des murs en démontre encore l'importance. Elle fut dévastée pendant les guerres de Religion et le procès-verbal de la visite de la commanderie, en 1752, nous apprend que l'on n'avait conservé que la chapelle de Saint-Jean, à cause de la dévotion des habitants de la contrée pour ce sanctuaire.

## **Précepteur du Temple de Queynac**

Raynaut vers 1232

Wilhelm de Pairessac 1250-1279

*Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

## Grave d'Ambares (La) (33)

Maison du Temple de La Grave d'Ambarès

*Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Carbon-Blanc, Commune: Ambarès-et-Lagrave - 33*



*Localisation: Maison du Temple de La Grave d'Ambarès*

Dans cette langue de terre enserrée entre la Dordogne et la Gironde, non loin de leur confluent, les chevaliers du Temple possédaient jadis la ville de la Grave-d'Ambarès et son territoire. Les archives, sans nous dire la donation qui dût en être faite par un seigneur de Montferrand, fournissent en premier lieu une transaction, conclue au sujet de la juridiction de cette petite ville.

En l'année 1321 le commandeur Pierre d'Arbussac et noble Amalvin de Barès, seigneur de Montferrand, se disputaient le droit de justice sur les habitants de la Grave d'Ambarès. Grâce à l'intervention d'ecclésiastiques, amis de la justice et de la concorde, les deux parties consentirent à terminer leurs débats par une transaction amicale: le commandeur devra avoir la moyenne et la basse justice et son tribunal ne pourra connaître que des causes inférieures à 5 sols bordelais, la haute justice revenant de plein droit au seigneur de Montferrand ; les habitants devront se rendre aux « monstres » ordonnées par ce dernier et le suivre en guerre, partout où il les conduira, excepté contre le duc d'Aquitaine ou l'Eglise ; le commandeur et les Hospitaliers auront le droit de chasser, avec des chiens, des oiseaux et des furets, les lièvres, les lapins, les perdrix, les renards et les loups, partout où ils voudront, dans la châtellenie de Montferrand. Les articles de ce traité furent jurés par les deux chevaliers qui promirent de les observer à perpétuité sous peine de 1,000 livres tournois.

Sur le verso du parchemin, on trouve cette note écrite de la main de quelque archiviste du Prieuré de Toulouse pendant le XVIIe siècle « Ne faut monstrier cette transaction parce que maintenant le commandeur a toute la justice. » En effet, soit qu'ils l'eussent acheté régulièrement des seigneurs de Montferrand, soit qu'ils s'en fussent emparés, les chevaliers de Saint-Jean parvinrent à se la faire reconnaître légalement.

Au commencement du XVIIe siècle, la baronnie de Montferrand fut acquise par le maire et les jurats de la ville de Bordeaux, qui la payèrent 40.500 livres et laissèrent la justice au Roi: le commandeur de Bordeaux protesta contre ce traité et fit reconnaître par le Parlement la validité de son titre de seigneur haut justicier de la Grave-d'Ambarès, que nous voyons figurer jusqu'à la fin sans conteste dans les procès-verbaux de visites.

Les chevaliers possédaient dans cette localité un ancien manoir féodal, que la suite des siècles avait transformé en une simple maison seigneuriale.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

## La Grave d'Ambarès

L'Entre-deux-mers est cette langue de terre comprise entre la Dordogne et la Garonne, du bec d'Ambès à la limite du département actuel de la Gironde ; elle était alors comprise dans le diocèse de Bordeaux et il est question, dans le procès des Templiers, du commandeur de cette région, en 1301 ou environ: « frater Arnaldus de Lobester preceptor de Inter-duo-maria, Burdegalensis diocesis » Il n'y est pas parlé, en revanche, de la maison du Temple de la Grave près d'Ambarès, laquelle est mentionnée dans une lettre en langue vulgaire, du clergé bordelais au roi d'Angleterre, datée du 26 février 1236.

*Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.*

Top

## Lalande-de-Pomerol et Pomerol (33)

La Lande et Pomerol

**Possessions des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem**

La Lande et Pomerol, ces lieux sont les possessions des **Hospitaliers** de Saint-Jean de Jérusalem.

Top

## Lignan-de-Bazas (33)

Domaine du Temple à Lignan-de-Bazas

*Département: Gironde, Arrondissement: Langon, Canton: Le Sud-Gironde - 33*



*Localisation: Domaine du Temple à Lignan-de-Bazas*

Les Templiers avaient reçus des terres à **Lignan** (Lignan-de-Bazas),

*Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

L'église Saint-Vincent, peut-être édiflée par les Templiers au XIIe siècle, présente une nef et un chevet de style roman tandis que la façade ouest et le clocher à flèche de pierre, rebâti au XIXe siècle, sont de style néoroman.

*Sources: Mairie de **Lignan-de-Bazas***

La mairie cite la commanderie de Bernos, je ne connais pas cette commanderie en Gironde, la seule mention d'un Bernos-Beaulac (Gironde), fait référence à une commanderie ou un hôpital, (où étaient hébergés les pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle) sans dire de quel Ordre.

Le seul lieu du nom de Baulac connu pour être un membre de la commanderie de Bordères.

La commanderie de Bordère avec pour membres : Galiats, Préchac, Baulac et Castelnau, commune, Castelnau-Rivière-Basse Hautes-Pyrénées.

**Magrigne (33)****Chapelle du Temple de Magrigne**

*Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Saint-André-de-Cubzac, commune: Tauriac - 33*



*Localisation: Chapelle du Temple de Magrigne*

L'église de Magrigne, d'allure élancée est de style roman. Elle mesure environ 25 mètres de long sur 10 de large. Une corniche horizontale divise les quatre faces de la construction en deux étages. Au-dessous de cette corniche, des corbeaux régulièrement espacés devaient autrefois supporter les poutres constituant la charpente de bâtiments conventuels qui entouraient l'édifice.



*Chapelle de Magrigne - Sources image Jack Bocar*

L'oratoire, soutenu par des contreforts très larges mais peu épais, présente un chevet plat surmonté d'un pignon triangulaire percé de trois hautes fenêtres en plein cintre.



*Chapelle de Magrigne - Sources image Jack Bocar*

Au-dessous du clocher, une fenêtre romane étroite et longue éclaire la nef. Cette nef est voûtée en berceau ogival. Un banc de pierre, caractéristique des constructions religieuses du XIIe siècle dans le bordelais, l'entoure jusqu'au chœur. L'accès à la chaire se fait par un escalier creusé dans l'épaisseur du mur Nord.



*Chapelle de Magrigne - Sources image Jack Bocar*

Au cours des campagnes de restaurations de la chapelle templière, il a été mis à jour sur les piliers des croix peintes au pochoir.



*Chapelle de Magrigne - Sources image Jack Bocar*

Elles ont été datées du XIIIe siècle, pour une petite partie d'entre-elles. Quelques-unes ont été restaurées et elles ont retrouvées leur couleur d'antan.



*Chapelle de Magrigne - Sources image Jack Bocar*

Il a été découvert aux cours des campagnes de fouilles les sarcophages des Templiers inhumés autour de l'église templière. Comme en général, les Templiers avaient droit de imetièreTempliers.netcimetière, il était plus que probable de découvrir des tombes.



*Chapelle de Magrigne - Sources image Jack Bocar*

Mais, là, où les archéologues ont été agréablement surpris, c'est la mise au jour de ces

sarcophages.

*Sources: Historique de la chapelle sur la plaquette de la visite*

## Chapelle de Magrigne

Voici, d'après un document déposé aux archives départementales et intitulé: Procès-verbal de visite générale de la commanderie de Bordeaux, possédée alors par messire frère Pons François de Rosset de Rocazel, bailli de Fleury, commencé le 11 août 1759, et clos le 19 septembre suivant, la liste des églises ou chapelles possédées à cette époque par l'ordre de Malte, et dont bon nombre appartenrent sans doute primitivement aux Templiers. »



*Chapelle de Magrigne - Sources image Jack Bocar*

« A Bordeaux: chapelle dédiée à Saint-Jean, rue du Temple; plus deux autres chapelles dédiées l'une à Sainte Catherine et l'autre à Saint-Jean, situées la première rue Sainte-Catherine, et la deuxième sur le Port-saint-Jean. »



*Chapelle de Magrigne - Sources image Jack Bocar*

« Dans le Département: chapelles de Pomérol (près Libourne), Lalande (canton de Libourne), Chalaure, Arveyres et une annexe, Saint-Pierre-de-Vaux, Cadarsac, Quegnac en Fronsadais, Marcenais, **Magrigne**, Lagrave d'Ambarès, Lairivaux, Martignas, Pellecahus (paroisse de Saint-Julien, Médoc) (en ruines), Artigues en Benon (paroisse de Pauliac-Hôpital), Mignor, Saint-Germain d'Esteuil (hôpital), Grayan (hôpital), Saint-Jean de -Marsillan (Médoc), Benon (Médoc), Saint-Jean-de-Fargues, Mauriac, Saint-Jean-de-Buch, Puch, annexe de Sallebruneau, Sallebruneau, Saint-Jeandes-Esthées (paroisse de Saint-Paul en Born). »

*Sources: Bulletin archéologique publié par le comité historique des arts et monuments. Quatrième volume. Paris 1847 et 1848.*

## **Chapelle de Magrigne**

Non loin de l'hôpital de la Lande, dans la vicomté de Fronsac, les Templiers possédaient une petite commanderie qui comprenait les seigneuries de Marcenais et de Queynac, avec les paroisses de Larrivau, **Magrigne** et Chalauze. Si nous ne pouvons préciser l'origine de cette circonscription de l'Ordre du Temple, les archives nous fournissent les chartes de quelques-unes des donations qui lui furent faites dans le cours du XIII<sup>e</sup> siècle.



*Chapelle de Magrigne - Sources image Jack Bocar*

En 1232, Guillaume Erra, chevalier du Bourg, s'était rendu dans l'église de Marcenais, où se trouvait réunie, sous la présidence d'A, abbé de Saint-Vincent du Bourg, une nombreuse assemblée, composée de seigneurs du voisinage et de chevaliers du Temple; il venait donner à la maison de Marcenais le moulin du Peyrat qu'il possédait sur la Saye; pour assurer plus de validité à sa donation, G. Erra fit apposer, au bas du parchemin, les sceaux de l'archevêque de Bordeaux, de l'abbé du Bourg et des principaux seigneurs présents à la cérémonie. En 1250, le Temple de Marcenais recevait encore de la libéralité d'un autre seigneur, Hélié Wilhelm, chevalier de Villegoriges, le moulin Vielh, situé également sur la rivière de la Saye.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

## **Magrigne sous les Hospitaliers**

Comme nous l'avons vu pour la Maison de Marcenais, ce même membre de Marcenais dépendaient plusieurs petites paroisses. Le peu d'importance de celle de Magrignes avait suggéré à un des commandeurs de Bordeaux l'idée d'économiser le traitement d'un vicaire perpétuel, en réduisant cette église au rang de simple chapelle; mais les habitants protestèrent vivement, disant que, puisque leur seigneur percevait les dîmes de leurs récoltes, il était juste qu'il s'acquittât de ses devoirs envers eux; malgré l'évidence de leur droit, ils ne purent obtenir que bien tardivement gain de cause et l'affaire traîna en longueur de 1686 à 1731.

*Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

## Magrigne et les frères Mineur

Le travail est à l'homme condition de vie. Quoique d'ordre avant tout spirituel pour le frère Mineur, il n'en reste pas moins pour lui aussi le moyen providentiel de subsistance. Qu'il se livre plus entièrement à l'étude et à la prière ou qu'il exerce auprès des âmes le ministère sacré, c'est le travail qui lui donne droit à manger. Telle est la loi: « Pro mercede vero laboris pro se et suis fratribus corporis necessaria recipiant. »

Qu'à Saint-André-de-Cubzac le travail ait été pour les Cordeliers le principal moyen de ressources, il est aisé de le constater. N'oublions pas d'ailleurs qu'ils ne pouvaient guère vivre sans revenus fixes dans une petite ville de province, s'ils n'avaient pas assuré leur existence par un ministère assidu et bien rétribué. Au fruit du ministère ajoutons le bénéfice des quêtes, l'honoraire des messes, l'apport des pensionnaires, le produit enfin de l'enclos, et nous connaissons à peu près l'état de leurs ressources, la nature de leurs oeuvres.

Ils exerçaient le ministère ordinaire au bourg de Saint-André et dans les chapelles environnantes. Chaque samedi ou veille de fête, ils allaient vraisemblablement, qui à pied, qui à cheval (1), à l'une ou l'autre de ces églises pour n'en retourner le surlendemain qu'après avoir fait tous les offices religieux. Elles leur étaient confiées à titre purement temporaire par celui qui avait charge d'y pourvoir. Les plus souvent nommées sont Magrigne (2), S. Antoine, S. André, La Lande, Cubzac et Espessas. Au début le registre cite également Virsac et Salignac, deux noms qui ne paraissent pas dans les procès-verbaux de la fin. Somme toute, une moyenne de trois églises ou chapelles à desservir incombèrent tour à tour aux Cordeliers jusqu'au moment de leur suppression.

*1. Soit pour la quête, soit pour le service de Magrigne, soit pour autres utilités, le cheval du couvent ou, à son défaut, celui qu'on louait au voisin, était de rigueur, paraît-il: « Avons acheté un cheval pour les questes et autres besoins de la maison, qui a couste 75 » (6 novembre 1727). « L'écurie est au bout du chay » (16 avril 1729).*

*2. L'église de Magrigne est aujourd'hui une annexe de Saint-Laurent d'Arce; d'abord aux Templiers, elle passa ensuite aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.*

*Sources: La France franciscaine. Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature. Paris 1912.*

Top

## Chapelle de Lurzines à Marcamps

*Département: Gironde, Arrondissement: Blaye, Canton: L'Estuaire, Commune: Prignac-et-Marcamps - 33*



*Localisation: Chapelle de Lurzines à Marcamps*

Sur la paroisse de Marcamps, les Templiers de Marcenais étaient détenteurs de la chapelle romane de Lurzines.

Il en reste quelques ruines, elles ne sont pas visibles, c'est une propriété privée.

*Sources: Les sites Templiers de France, par Jean-Luc Aubardier et Michel Binet, Editions Ouest-France*

Top

## Marcenais (33)

### Maison du Temple de Marcenais

*Département: Gironde, Arrondissement: Blaye, Canton: Le Nord-Gironde - 33*



*Localisation: Maison du Temple de Marcenais*

Non loin de l'hôpital de la Lande, dans la vicomté de Fronsac, les Templiers possédaient une petite commanderie qui comprenait les seigneuries de Marcenais et de Queynac, avec les paroisses de Larrivau, Magrigne et Chalauze. Si nous ne pouvons préciser l'origine de cette circonscription de l'Ordre du Temple, les archives nous fournissent les chartes de quelques-unes des donations qui lui furent faites dans le cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

En 1232, Guillaume Erra, chevalier du Bourg, s'était rendu dans l'église de Marcenais, où se trouvait réunie, sous la présidence d'A, abbé de Saint-Vincent du Bourg, une nombreuse assemblée, composée de seigneurs du voisinage et de chevaliers du Temple; il venait donner à la maison de « Marcenais le moulin du Peyrat qu'il possédait sur la Saye »; pour assurer plus de validité à sa donation, Guillaume Erra fit apposer, au bas du parchemin, les sceaux de l'archevêque de Bordeaux, de l'abbé du Bourg et des principaux seigneurs présents à la cérémonie.

En 1250, le Temple de Marcenais recevait encore de la libéralité d'un autre seigneur, Hélié Wilhelm, chevalier de Villegoriges, le moulin Vielh, situé également sur la rivière de la Saye.

*Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

## **Maison du Temple de Marcenais**

Marcenays: L'Eglise Templière de Marcenais, Construite au 12<sup>e</sup>me siècle par les Chevaliers de l'Ordre du Temple. Les Hospitaliers et les générations qui suivirent, préservèrent ce témoin de notre histoire. La Commanderie de Marcenais était une étape sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle. L'église servit de moyen de défense pendant les époques troubles comme en témoignent des fortifications.



*Chapelle de Marcenais, image Jack Bocar*

Au XIIIe siècle, Moulin de Charlot, Moulin à eau sur la Saye, donné aux Templiers en 1232.

Moulin de Maupas: Un moulin est attesté dès le XIIe siècle, les templiers de Montarouch et les moines de la Sauve Majeure s'en disputant la possession au même titre que d'autres possessions dans la région. Le commandeur et l'abbé Pierre de Laubesc prient alors l'archevêque de Bordeaux de régler ce différend. En 1196, il est décidé que le moulin relève du monastère de la Sauve Majeure. Cet établissement est mentionné en 1488 sous le nom de Moulin de Martres de Mal-Pas.

*Sources: Historique communal*

## **Marcenais sous les Hospitaliers**

Peu de temps après avoir pris possession de la commanderie de Marcenais, les Hospitaliers la supprimèrent, en la fondant dans celle de Bordeaux. Dans le courant du XIVe siècle, messire Raymond, vicomte de Fronsac, avait obtenu des habitants de Marcenais, qui relevaient de lui, un secours extraordinaire en blé, vin et argent, pour faire face à certains besoins pressants, où il se trouvait. Mais les vassaux craignant que leur seigneur fût tenté d'abuser de la situation, en transformant le don gratuit en redevance ordinaire, vinrent le prier respectueusement de déclarer qu'il ne se prévaudrait pas à l'avenir de leur bonne volonté et ne leur réclamerait pas la subvention qu'ils avaient consenti à lui accorder. Le vicomte de Fronsac accéda à ces justes désirs et leur octroya, le 14 juillet 1347, une charte solennelle constatant leurs droits et revêtue du sceau de ses armes.

Un des caractères les plus frappants, qui distinguent les hommes de cette époque, c'est le contraste existant entre leurs dehors souvent rudes et impitoyables et l'excessive sensibilité de leurs coeurs. Qui n'a lu, dans notre vieux Joinville, comment ces hommes de fer savaient, après la bataille, s'apitoyer sur les infortunes d'autrui et pleurer moult tendrement à quelque récit émouvant. Ce caractère nous le retrouvons partout. Si parfois la rigueur de la législation du moyen-âge peut surprendre, on voit souvent aussi la pitié des juges venir la tempérer avec une mansuétude, à laquelle un fréquent usage donnait presque force de loi. Voici un épisode, à la fois naïf et touchant, recueilli dans les registres du tribunal de Queynac. En l'année 1340, tout le pays avait été dévasté par une de ces terribles bandes de routiers, qui tuaient les habitants, pillaient les récoltes, incendiaient les maisons, malheurs fréquents dans ces temps troublés. Grâce aux forces dont put disposer le commandeur, ces redoutables malfaiteurs furent cernés, pris

et jetés dans les cachots du donjon de **Queynac**. Quelques jours après, nous voyons le chevalier Sobiran de Rivalz, commandeur, entouré de ses religieux et des autres membres de son conseil, dans la salle du Consistoire, siégeant sur son tribunal; devant lui sont déposés les coutumes de la ville et le livre des saints Evangiles, « afin, dit le manuscrit, de se placer en la présence de Dieu, source de toute justice et de toute miséricorde. » Après avoir fait le signe de la croix, il ordonna à ses hommes d'armes d'introduire les accusés. Voici tout d'abord le capitaine de la bande, Ranulphe Guilbaud; sa culpabilité est trop évidente et le sort qui l'attend, trop certain, pour qu'il songe à recourir à des dénégations inutiles. Aussi la sentence est-elle promptement rendue et le coupable livré à l'exécuteur qui le conduit immédiatement aux fourches patibulaires de Queynac. Puis vient le tour du second accusé; c'est un jeune homme, le frère du capitaine, que ce dernier avait entraîné par ses conseils et ses mauvais exemples, et dont il avait fait son lieutenant: accablé par l'évidence il n'essaie pas, lui non plus, de nier la longue liste de meurtres et d'incendies, dont on l'accuse. Aussi, malgré la compassion qu'il ressent pour la jeunesse du coupable, le tribunal se dispose à prononcer contre lui la terrible sentence et à l'envoyer partager le sort de son frère; lorsque se précipite dans la salle une pauvre jeune fille, âgée d'une vingtaine d'années et orpheline de père et de mère. Elle se jette à genoux et, étendant les bras en croix, elle supplie avec des larmes et des sanglots, le tribunal de lui accorder la vie d'Arnaud Guilbaud, qu'elle demande à prendre pour son légitime époux. La foule des spectateurs, attirée par ce procès de tous les environs, s'émeut à ce spectacle; tous, les nobles chevaliers comme les simples vassaux, joignent leurs prières à celles de la pauvre orpheline, et intercèdent pour le coupable. Le commandeur, touché de son côté à la vue de la grande pitié de cette jeune fille, désirant satisfaire aux vœux de tout ce peuple et persuadé que la miséricorde est, dans le cas présent, agréable à Dieu, et conforme à ses lois, ordonne de délivrer Arnaud de ses liens et de le remettre aux mains de celle qui venait de l'arracher à la mort.

*Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

Top

## **Martignas** (33)

Domaine du temple de Martignas

*Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Mérignac-2, Commune: Martignas-sur-Jalle - 33*



*Localisation: Domaine du temple de Martignas*

Ce lieu appartenait bien à la Maison du Temple de Bordeaux.

Les dépendances de la Maison du Temple de Bordeaux étaient très nombreuses, soit dans le Bordelais, soit dans les contrées limitrophes. Diminué dans le principe par la création de la commanderie d'Arceins, leur nombre s'accrût peu à peu dans la suite par la suppression de plusieurs petites circonscriptions qui vinrent se fondre successivement dans leur importante voisine. Ses principaux membres étaient:

Le Vigean, Blanquefort, Eysine, **Martignas**, Salles, Billos, Cunctis, Parentis, la Grave d'Ambarès, Arbeyre, avec son annexe Saint-Pierre-de-Vaux, Cadarsac, la Lande, Pomeyrols et Chalauze près de Libourne; Marcenays, Queynac, Mayrigne, dans le Fronsadois; Salebruneau, Puch, Mauriac, Frontenac, Bach, Saint-Léger, en Bazadais; Bénon en Médoc et ses dépendances La Grayanès, Pellecahut, Saint-Germain d'Esteuil, Mingot, Marcithan, Casteinau-de-Médoc, Saint-Sauveur, Verteuil, etc.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

## Montarouch (33)

Maison du Temple de Montarouch

*Département: Gironde, Arrondissement: Langon, Canton: Targon, Commune: Saint-Léon - 33*



*Localisation: Maison du Temple de Montarouch*

## **Architecture de l'église de la commanderie des Templiers de Montarouch**

La puissante commanderie de Montarouch ne se signale plus aujourd'hui à l'attention du passant que par les ruines de son église: de cette dernière ne demeurent plus que deux pans de murs, à l'est et au nord, ainsi que l'amorce de leur homologue à l'ouest.

La construction a perdu sa couverture, qui n'est en place que sur une tour carrée flanquant au nord le mur du chevet. L'ensemble est d'un pittoresque très romantique, accentué par la présence d'une végétation grimpante ou retombant depuis le sommet des murs éventrés.

Ces quelques témoignages sont cependant très précieux, nous allons le voir, pour permettre de reconstituer comment se présentait l'église templière telle qu'elle était à l'apogée de sa puissance, du XIIIe au XIVe siècle.

### **Une construction romane d'une simplicité raffinée**

Le plan de l'église est parfaitement identifiable: à une courte nef rectangulaire succède un chevet de même largeur, terminé à l'orient par un mur plat. Un pilastre engagé dans le mur marque discrètement le passage de la nef au sanctuaire. Nous avons affaire là au plan très simple fréquemment adopté par les églises des commanderies templières et hospitalières et dont le Temple de Cressac, en Charente, offre, par exemple, un tracé identique.

L'élévation de l'église peut être déduite grâce aux restes du mur Nord. Ce dernier est construit, comme le reste de l'édifice, dans un appareil régulier de calcaire soigneusement layé.

A l'extérieur, le mur est renforcé par des contreforts, particulièrement nombreux dans la

partie orientale de la nef. Nous ne pouvons plus savoir aujourd'hui si de semblables dispositions existaient au Sud ou si la présence de ces contreforts au Nord était liée à la proximité d'une rupture de pente assez accentuée située à une dizaine de mètres de l'église.

Le mur roman se termine par une corniche creusée en doucine, supportée par des modillons rapprochés, tous identiques, d'un dessin élégant et simple: ils sont chanfreinés, et soulignés par une moulure dans le plan vertical. Entre ces corbeaux, une unique pierre rectangulaire se trouve dans la position des métopes antiques.

Le soin apporté à la construction est manifeste: si on retrouve comme dans la plupart des murs romans, des hauteurs variables d'assises, la régularité parfaite de la corniche montre particulièrement la très grande qualité de la stéréotomie.

A l'intérieur, le mur se termine par une moulure en fort relief, au profil en doucine. L'ensemble de l'édifice était autrefois couvert par une voûte, dont on voit encore le départ au-dessus du mur nord et qu'on peut reconstituer grâce à l'arc formeret conservé à l'est: c'était une voûte en berceau brisé longitudinal dont le seul renfort était un arc doubleau qui retombait sur le pilastre marquant les limites de la nef et du chevet plat. Seuls les reins de cette voûte subsistent au Nord.



*Modillons du portail nord*

## **La mise en valeur des couvertures dans les murs par des restaurations récentes**

L'édifice, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, souffrait de la présence de la végétation sur les murs, et l'angle nord-ouest de l'église présentait des fissures qui mettaient en péril la solidité des murs tout entiers.

L'Atelier Départemental du Patrimoine intervient tout d'abord de 1991 à 1993, pour nettoyer le bâtiment et remettre en état la toiture de la tour nord, puis une première campagne de restauration fut entreprise pendant l'été 1994, sous la direction du Service Départemental de l'Architecture; les fissures de l'angle nord-ouest furent consolidées, et le portail nord fut débarrassé des pierres qui le fermaient, révélant un portail roman de grande qualité que nous étudierons plus loin.

La seconde campagne, prévue au cours de l'été 1996, permettra la consolidation du chevet et la réouverture des deux baies obstruées du mur oriental.



*A gauche: dents de loup peintes sur le mur nord du chevet à droite: sarcophage, côté nord*

### **Intérêt du portail nord nouvellement découvert**

Ce portail se situe dans la partie occidentale du mur nord; il avait été prévu dès le début de la construction comme le montre l'espacement de contreforts à cet endroit. La situation de cette porte au Nord est peu fréquente, on la retrouve cependant dans une autre église templière de Gironde, celle de Blésignac.

Cette porte, de bonnes dimensions, avait été obstruée, d'une façon très soignée, par un moyen appareil assez régulier, de même épaisseur que le mur, à une époque que nous préciserons plus loin.

Le dégagement de 1994 a permis de retrouver la forme générale du portail, dont l'arc intérieur est polylobé. Montarouch peut ainsi se placer parmi les églises à portails polylobés, particulièrement nombreuses dans le Libournais et le nord de l'Entre-deux-Mers oriental: citons principalement Petit Palais, Guîtres, Puisseguin, Lalande de Pomerol, Queynac, et surtout l'église templière de Villemartin.

A Montarouch, les lobes sont au nombre de quatre, ils sont réunis par un rouleau et moulurés. Le portail est ébrasé vers l'extérieur. L'archivolte présente quatre voussures, très sobrement décorées, avec des dents de loup et des fleurs à quatre pétales. Les quatre chapiteaux qui, de part et d'autre, reçoivent cette archivolte, sont mutilés. Les piédroits ont une disposition particulière: leurs angles sont abattus en quart de rond pour simuler des colonnettes, comme à Saint-Genis-du-Bois, par exemple.

Aussi, ce portail est d'une ampleur et d'une sobriété bien en accord avec le style général de l'architecture.

Plus que l'ornement sculpté, c'est l'équilibre des formes, et la perfection de la taille de la pierre - dans les polylobes notamment - qui ont été recherchés.

### **Présence d'un décor peint sur le portail et les murs de l'église**

Des traces de couleurs en particulier du jaune, du rouge et du noir, sont encore visibles à l'intérieur de l'église et sur le portail. Le décor peint, aujourd'hui très dégradé comportait tout d'abord un faux appareil de couleur rouge qui couvrait le haut des murs et probablement la voûte.

Les percements dans le mur étaient mis en valeur par un décor coloré dont on peut apercevoir quelques éléments sur les claveaux de la porte.

Au-dessous de la corniche, dans le chevet, une frise de dents de loup a été modelée en relief dans l'enduit frais, et soulignée d'un trait rouge. Ce procédé décoratif rappelle, sans doute à moindre frais, les dents de loup sculptées dans la pierre par exemple, dans les fenêtres de Notre-Dame de Langon, ou le portail occidental de l'église de Cardan, ou bien encore les corniches de la collégiale de Saint-Emilion.

Les éléments que nous venons de décrire pourraient appartenir à une campagne de décor suivant immédiatement la construction. Ainsi pourrait-on expliquer la présence de deux voussures parfaitement lisses dans le portail par le fait qu'elles devaient avoir été prévues pour porter un décor coloré. En revanche d'autres éléments peints ne semblent pas appartenir à l'époque romane, mais plutôt à la période gothique, en particulier les souples rinceaux rouges qui couvrent la corniche ou le décor de triangles imbriqués qui forment une frise sous le bandeau qui reçoit la voûte, ou bien encore la bande, limitée par deux lignes jaunes, qui suit tous les murs conservés à environ deux mètres du sol,

et qui semble contenir des personnages.

Rappelons que les églises templières portaient souvent un décor peint: c'était le cas à Magrigne en Gironde; l'exemple le plus connu est fourni par les peintures murales romanes de Cressac en Charente.

### **Des baies pour éclairer le sanctuaire**

Comme dans de nombreuses églises templières et hospitalières c'est la formule du triplet absidial qui a été retenu dans le mur plat du chevet. Les trois baies en plein cintre, fortement ébrasées et talutées, devaient verser une lumière abondante dans le choeur; elles étaient complétées par un oculus dont la facture est encore très romane à l'intérieur, mais qui est en forme de quadrilobe à l'extérieur.

Une fenêtre romane a été percée dans le mur nord de l'abside. Elle présente la particularité, en raison de ses grandes dimensions, de pénétrer la partie inférieure de la voûte.

Il est probable que si le chevet était aussi largement éclairé, la nef devait, par contre, être sans doute dépourvue de baies (comme c'est le cas à Villemartin, Magrigne ou Blésignac).



*A gauche: avant restaurations (en 1994) à droite: état actuel (juin 2012)*

### **Les modifications postérieures**

L'église a été flanquée à l'angle nord-est, par une tourelle d'escalier sur laquelle s'élève en encorbellement une tour, percée de deux portes d'accès. On ne peut comprendre cette construction que si l'on imagine que l'église a été, à ce moment-là, dotée d'un système de fortification dont on voit seulement les restes au-dessus du mur nord mais qui devait couvrir toute l'église et pour l'accès duquel la présence du voûtement demandait un escalier extérieur. Le mur nord conserve une surélévation réalisée,

comme la tourelle d'escalier, en bel appareil régulier. Des consoles à trois redents à l'origine - il n'en subsiste que deux - devaient porter des mâchicoulis, et des créneaux et merlons, tous aujourd'hui disparus.

On peut rapporter cette fortification à la période de la guerre de Cent Ans, sans doute dès avant le milieu du XIVe siècle.

Le système défensif étant prévu pour protéger le pied des murs de l'église, aucune construction adjacente ne devait exister contre l'église. C'est sans doute postérieurement à la Guerre de Cent Ans, à la fin du XVe siècle, ou au XVIe siècle, que l'on établit, le long du mur nord, une série de consoles destinées à porter la charpente d'un bâtiment accolé à ce mur. Les consoles se poursuivant sur toute la longueur du mur, c'est sans doute à cette date que l'on réalise le comblement du portail nord, afin d'étendre la nouvelle installation, qui a aujourd'hui disparu.

### **Intérêt de la construction romane**

L'église de Montarouch que l'on peut situer, par son style dépouillé et par la qualité de sa stéréotomie, dans le dernier quart du XIIe siècle, est donc un très bon exemple d'architecture caractéristique des ordres militaires. Si d'autres constructions templières dans cette région, comme par exemple Saint-Genis-du-Bois, ne se distinguent pas des églises paroissiales, ce n'est pas le cas à Montarouch, où s'affirme une volonté de suivre les canons pratiqués par l'ordre.

Cette architecture va par la suite servir de modèle et rayonner sur les constructions plus modestes de la région où l'on retrouve, en particulier dans le canton de Targon, des chevets plats comme à Lugasson, ou une simplicité du parti architectural comme à Bellefond; ce retour à la pureté de l'art roman est bien la marque caractéristique de la fin du XIIe siècle.

*Sources: Article de Michelle GABORIT, Université Bordeaux III, Centre de recherche Léo Drouyn (Bouliac) dans l'ouvrage collectif de l'ASPECT « La commanderie de Montarouch », septembre 1996.*



*Le gisant de Montarouch (chevalier en cotte de maille)*

Le gisant de Montarouch (chevalier en cotte de maille), présenté debout, dans l'église Saint Romain de Targon - avec une inscription gravée dans la pierre: Ensemble honneur duquel il était garde - Aussi vertu son cy-dessous en garde - Or toi que veulx ceci entendre - Prie au Seigneur d'un tel honneur comprendre.

Sources: *Internet* **Sud-Ouest**

## **Maison du Temple de Montarouch, par Léo Drouyn**



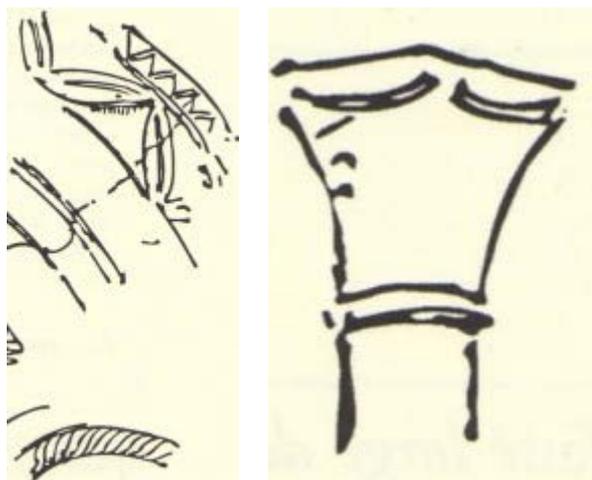
*Le portail nord - Sources image: Ivan Souverain*

### « **Une construction romane d'une simplicité raffinée** »

La commanderie de Montarouch est bâtie sur le sommet de coteaux qui divisent les bassins de la Dordogne et de la Garonne. Elle domine en conséquence presque toute la Bénéuges et une partie de l'Entre de Mers. Une motte artificielle faite avec la terre des fossés qui l'entourent sert de base à la chapelle et aux bâtiments qui s'y adossaient; ces bâtiments s'étendaient à l'ouest et au sud de la chapelle laissant à découvert le nord et l'Est de ce monument. Le fossé fort rapproché de l'église la protégeait de ces deux derniers côtés; il s'en éloignait plus de deux mètres: dans ces derniers temps la construction d'une route a déformé la motte et comblé le fossé méridional.

Le plan de la chapelle est barlong il se compose d'une seule travée à l'ouest et du chœur à l'Est séparé de la travée par un pilastre et un arc doubleau ogival, forme qu'affecte la voûte de tout l'édifice. Cette voûte en berceau retombe sur un cordon sans

moulure. La porte s'ouvrait au nord près de la façade elle est maintenant murée, ses archivoltas en plein cintre retombant sur un chapiteau peu orné de moulures que voici.



*Montarouch dessins de Léo Drouyn*

La nef ne devait pas avoir de fenêtres mais le chœur était éclairé par une fenêtre au nord et très probablement une autre au sud. Celle du nord, seule existante, est en plein cintre avec une archivolte dont les claveaux sont encadrés d'un mortier ou saillie formant une arcade sur chacun d'eux. Enfin le chevet est percé de trois longues fenêtres surmontées d'un oculus encadrant une rose à quatre feuilles et entourée d'une moulure à torsades. Les trois fenêtres sont en plein cintre à l'intérieur mais à l'extérieur (l'archivolte de deux d'entre-elles sont légèrement ogivales. Ces archivoltes recouvrent les ouvertures qui sont fort longues et très étroites.

Le mur de la nef était couvert de peintures dans lesquelles on ne distingue que des fragments de personnages, et où il est impossible de reconnaître un sujet quelconque. Il y a certainement fort longtemps que les peintures sont dégradées puisqu'à une époque déjà bien ancienne on les a recouvertes d'un badigeon sur lequel on a simulé des assises au moyen de lignes rouges et des claveaux rouges et en plein cintre sur les

voussoirs de la porte. Les peintures anciennes étaient surmontées d'un encadrement peint représentant des feuillages et des ornements variés en style du commencement du XIIIe siècle époque où les premières décorations ont été faites.

On voit encore dans la nef du côté du nord une ancienne table d'autel sur laquelle sont gravées des croix.

L'édifice était bâti en bel appareil et soutenu par des contreforts plats tout chez lui dénote la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe. C'est le style de transition entre le roman et le style ogival. Sur les flancs les contreforts qui partant d'un banc qui suit la base du mur, montent jusqu'à la corniche soutenue par des modillons assez laids et fort mal sculptés.

Cent ans environ après la construction de cette église et le château dont elle faisait partie durent subir un siège et être démolis en partie. L'abside ne paraît pas avoir souffert à cette occasion, elle est encore intacte ou à peu près, mais il ne dut pas en être de même de la façade, celle-ci en effet n'a plus que sa base qui remonte à la construction primitive tout le haut est du XIVe siècle; alors on surmonta les flancs de l'église d'un mur que l'on couronna d'un chemin de ronde: et de mâchicoulis continus sur des consoles à trois assises de saillies, supportant sans aucun doute des créneaux maintenant abattus; alors aussi on du bâtir ou rebâtir un château qui n'existe plus; Plus tard au XVIe siècle on monta, contre l'angle nord Est du choeur une tour carré surmontée d'un pigeonier.

On trouve des pierres tombales recouvrant des sarcophages près du mur septentrional et une croix brisée devant la façade. Trop d'arbres, peu beaux d'ailleurs entourent cette église qu'on ne peut bien voir que pendant l'hiver.

J'ai trouvé dans les environs une certaine quantité de silex taillés, ce qui prouve que Montarouch a été habité dès les époques les plus reculées.



*A gauche Décor peint, à droite Linteau d'une petite porte*

A gauche: décor peint sur un mur de l'église à droite, sur le linteau d'une petite porte, l'inscription suivante: Qui fut meurtri, tué et mis à mort - Cruellement et sans en avoir remort - Par la fureur de la Communauté - de Saint Léon en grand déloiauté

*Pour en savoir plus sur l'église de la Commanderie des Templiers de Montarouch:*

*« Léo Drouyn et le Canton de Targon (14 mai 1867) de Léo Drouyn sur la Commanderie de Montarouch) - Notes manuscrites commentées » (ASPECT, 1993)*

*« A la découverte de l'Entre-Deux-Mers - La commanderie de Montarouch » (ASPECT, 1996)*

*Ces livres sont en vente à l'Office de Tourisme de Targon ou chez Eliane L'église à Bellebat.*

*ASPECT: Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement du Canton de Targon (présidente: Martine BOIT à Faleyras)*

*Sources: Internet **Sud-Ouest***

Top

## **Picheron (33)**

Domaine du Temple de Picheron

*Département: Gironde, Arrondissement: Libourne, Canton: Les Coteaux de Dordogne, Commune: Saint-Vincent-de-Pertignas - 33*



sieur de La Nauze, de Villottes et de La Broue ; cependant, le commandeur d'Arcins en était toujours le seigneur dominant.

En 1787, il eut à soutenir, à propos des dîmes de Pucheron, un curieux procès auquel la Révolution dut couper court. Les biens-fonds dépendants de Pucheron étaient situés, en partie, sur le plateau et, en partie, dans la plaine sur la rive gauche de la Gamage ; cette dernière portion des biens était en prairie. Ces prés, « dont les fruits n'étaient point décimables, avaient été peu de temps auparavant convertis en terres labourables après le dernier édit des congrues. » La moitié de la dîme du quartier de Pucheron, outre la rente annuelle qui était très modique, était attribuée aux commandeurs par des titres féodaux remontant jusqu'en 1365 au moins.

L'autre moitié était prise sur ce quartier et sur le reste de la paroisse par le chapitre de Bazas et le curé de Saint-Vincent mais ce dernier n'en prélevait qu'un quart y compris les noales qui étaient confondues avec la grosse dime. Ces deux derniers décimateurs s'étaient emparés des dîmes entières, soit en qualité de gros décimateurs, soit parce qu'elles étaient des dîmes noales.

Le commandeur en réclamait la moitié. Il se fondait sur ce qu'Honoré III, par sa bulle de 1225, attribuait aux Templiers le droit de prendre les noales sur les portions des paroisses où ils possédaient les grosses dîmes. Alexandre IV, par une bulle du 2 mars 1255, avait reconnu que le même droit appartenait au même ordre ; Clément V, par sa bulle de 1313, portant union des biens des Templiers à l'ordre de Malte, reconnaissait l'existence de ce droit ; et Paul III l'avait confirmé en 1539.

Le commandeur se fondait également sur une reconnaissance du 20 octobre 1729 ; un arrêt du grand Conseil du 18 décembre 1724, et un autre du parlement de Paris du 16 juillet 1760.

Malgré cela, M. de Martignac père émettait, dans sa consultation, quelques doutes sur la réussite du procès qui, très probablement, n'eut pas le temps d'être jugé (2).

*2. Archives départementales, fonds de l'Ordre de Malte, carton.*

Il existe dans le village de Pucheron une vieille maison qu'on nous a dit être celle où se portaient les dîmes. Elle conserve quelques restes de peinture contre les parois d'une grande chambre située au premier étage.

Il y avait à Saint-Vincent-de-Pertignas cinq moulins à eau :

1° celui du Barbier, situé sur l'Aussade.

2° celui de de Gamage, à l'embouchure de ce ruisseau.

3° celui de Cantemerle, en amont du précédent.

4° celui de Riumartin, sur le ruisseau de même nom.

5° celui du Temple, sur la Gamage.

## Moulin du Temple

Il est très probable qu'il dépendait jadis du Temple de Pucheron, près duquel il est situé, sur la Gamage, appartenait, en 1749, au sieur Richon aîné, procureur d'office de la vicomté de Pommiers, habitant de Foncaude ; il était affermé par Arnaud Mondon (3).

### 3. Archives communales de Baron

Sources: Gères, Jules. Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, page 122. Paris 1880.

- **Bnf**

Top

## Puch (Le) (33)

Maison du Temple de Puch

*Département: Gironde, Arrondissement: Langon, Canton: Sauveterre-de-Guyenne, Le Puch désormais rattaché à Sauveterre-de-Guyenne - 33*



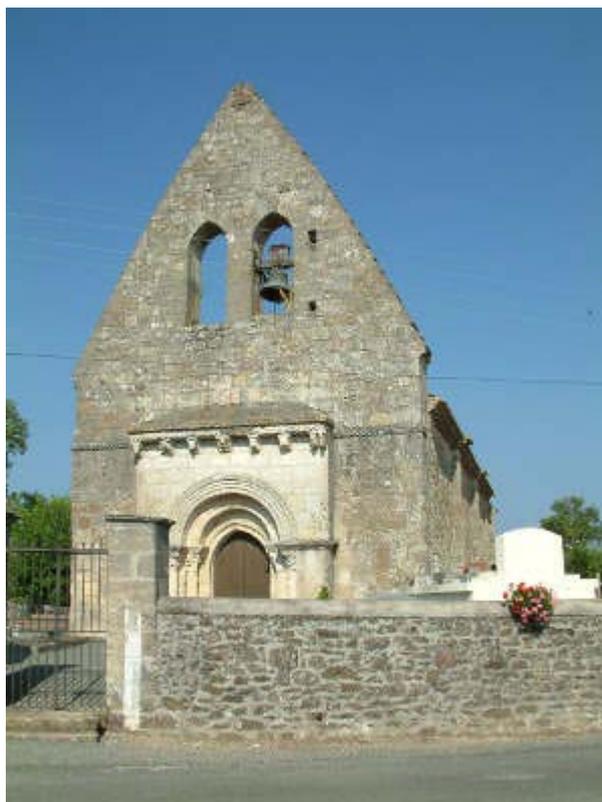
Localisation: Maison du Temple de Puch

Le Puch, ce lieu appartenait bien à la commanderie de Bordeaux ou à celle d'Arcins, mais, je n'ai pas trouvé de textes ni de chartes pour en faire la description.

Les dépendances de la commanderie de Bordeaux étaient très nombreuses, soit dans le Bordelais, soit dans les contrées limitrophes.

Diminué dans le principe par la création de la commanderie d'Arceins, leur nombre s'accrût peu à peu dans la suite par la suppression de plusieurs petites circonscriptions

qui vinrent se fondre successivement dans leur importante voisine.



*Eglise de Puch - Sources: Jack Bocar*

Ses principaux membres étaient Le Vigean, Blanquefort, Eysine, Martignas, Salles, Billos, Cunctis, Parentis, la Grave d'Ambarès, Arbeyre, avec son annexe Saint-Pierre-de-Vaux, Cadarsac, la Lande, Pomeyrols et Chalauze près de Libourne; Marcenays, Queynac, Mayrigne, dans le Fronsadais; Salebruneau, Puch, Mauriac, Frontenac, Bach, Saint-Léger, en Bazadais; Bénon en Médoc et ses dépendances La Grayanès, Pellecahut, Saint-Germain d'Esteuil, Mingot, Marcithan, Castelnau-de-Médoc, Saint-Sauveur, Verteuil, etc.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse, page 440 - Toulouse - 1883.*

Top

## **Roquebrune (Gironde) (33)**

Maison du Temple de Roquebrune

*Département: Gironde, Arrondissement: Langon, Canton: Le Réolais et Les Bastides - 33*



*Maison du Temple de Roquebrune*

Au Moyen-âge, (avant 1170), la Maison des Templiers de Roquebrune est au coeur de la vie quotidienne, initiant le développement du village. Il en subsiste aujourd'hui quelques éléments, qui sont dus aux améliorations des Hospitaliers de Saint-Jean, notamment un logis du XVIe siècle.

Ce bâtiment fait partie de l'ancienne Maison fondée par les Templiers à la fin du XIIe siècle. A la dissolution de l'ordre par le pape Clément V en 1312, les biens des Templiers, dont cette Maison, passent aux chevaliers de Malte.

Le bâtiment, du XVIe siècle, est percé de fenêtres à meneaux. L'intérieur renferme des cheminées de cette époque et, au sous-sol, des colonnes circulaires en pierre qui soutiennent le plancher du rez-de-chaussée.

Au XXe siècle, la Maison des Templiers de Roquebrune a abrité la mairie et le presbytère, puis elle a été transformée et divisée en appartements.

*Sources : Bulletin archéologique et historique du Monségurais, (1972-2001)*

L'église **Saint-Jean-Baptiste** fait partie d'un ensemble de bâtiments ayant formé une commanderie construite entre la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle ; en partie démolie dans les années 1794-1795, elle devient bien communal et fait l'objet d'une restauration en 1809 qui est suivie de deux autres en 1954 et 2000 ; elle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 2007.

La mairie est l'un des bâtiments de cette commanderie.

Un grand **porche**, avancé couvert, se trouve devant l'église et sert à la fois d'abri devant son portail et de seul accès carrossable vers la mairie, située derrière l'église.

## Domaine du Temple de Castelnau-sur-Gupie

Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Les Coteaux de Guyenne - 47



Domaine du Temple de Castelnau-sur-Gupie

Etait un membre de la Maison du Temple de Roquebrune

Sources: dom, Réginald Biron, Précis de l'histoire religieuse des anciens diocèses de Bordeaux et Bazas. Bordeaux 1925 -

**Bnf**

Top

## Saint-Emilion (33)

Domaine du Temple à Saint-Emilion

Département: Gironde, Arrondissement et Canton: Libourne - 33



Localisation: Domaine du Temple à Saint-Emilion

**Je place cette Maison du Temple de Saint-Emilion sur le site, je ne suis sûr de rien pour**

**l'authenticité de ce bien des Templiers. Mis à part le texte ci-joint et cette image, je ne peux affirmer que l'Ordre du Temple ait jamais eut une Maison à Saint-Emilion, n'ayant aucune preuve réelle.**

On appelle parfois de ce nom une des rares maisons anciennes qui subsistent dans l'intérieure de la ville. Située à l'angle de deux rues, elle s'élève comme une sorte de tour. Le rez-de-chaussée présente de grands arcs brisés sur cul-de-lampe, aujourd'hui bouchés. La façade latérale, mieux conservée, comporte trois étages de fenêtres: ce sont de petites baies géminées et trilobées, dont la partie supérieures, inscrite dans un encadrement rectangulaire, est bordée d'une de ces moulures en lamier, avec retours d'équerre, si fréquentes au XVe siècle. La façade principale a été modernisée; cependant, elle possède encore plusieurs rangs de corbeaux à encoches destinés à recevoir des auvents de charpente.

### **La commanderie**

Cette maison se trouve sur la place qui s'étend devant la façade de l'église des Cordeliers. Elle présente un joli pignon dont le bas est de l'époque romane. L'architecture parait à peu près contemporaine de celle du Palis Cardinal.



*Sources: Gravure du Baron Henri de Marquessac*

Un contrefort s'applique contre le milieu de ce mur. Un cordon mouluré et orné de deux rangs de petits chevrons surmonte le rez-de-chaussée. Le premier étage était éclairé, de chaque côté du contrefort, par une baie géminée avec colonnettes médiane et archivolt, bordée soit de pointes de diamant évidées, soit de fleurs à quatre pétales et dont les retours se continuaient en bandeau sur le mur.

Au niveau des rampants du pignon court un chemin de ronde bordé d'un parapet et flanqué d'une échauguette sur cul-de-lampe conique avec moulurations toriques.

Cet ouvrage, de date postérieure, s'explique par le fait que la maison assise sur le bord de l'escarpement de la ville haute, se rattachait aux défenses intérieures de la ville et particulièrement à la porte dont la description va terminer ces notices.

### **Arceau de La Cadène**

La rue tortueuse et montante qui formait autrefois la principale communication entre la ville haute et le centre de la ville basse, marquée par la place de l'église souterraine, se trouve barrée, aujourd'hui encore, par un grand arc en tiers-point flanqué d'une tour rectangulaire. Cet arc paraît bien haut pour avoir jamais été fermé par une porte; peut-être des chaînes étaient-elles tendues entre ses piédroits.

Derrière cet arceau très pittoresque, une maison en pan de bois, bien rare dans un pays où la pierre abonde, vient compléter la physionomie de la rue. Les potelets sont étré sillonnés de croix de Saint-André; les étages forment encorbellement. Le style de l'ornementation indique le XVe siècle.

*Sources: M. Louis Serbat - Société française pour la conservation des monuments historiques, Guide archéologique du Congrès d'Angoulême, par Louis Serbat, André Rhein et E. Lefrèvre-Pontalis. Saint-Emilion, pages 202-203. - **Bnf***

Top

## **Saint-Genis-du-Bois** (33)

Maison du Temple de Saint-Genis-du-Bois

*Département: Gironde, Arrondissement: Langon, Canton: Targon - 33*



*Localisation: Maison du Temple de Saint-Genis-du-Bois*

Ce lieu de **Saint-Genis-du-Bois** appartenait bien à la commanderie de Bordeaux ou à celle d'Arcins.

Visiblement cette ancienne possession des Templiers fut sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem adjointe à la commanderie de Montarouch.

En 1650, pendant les troubles de la Fronde, alors que le prince de Condé avait levé l'étendard de la révolte et fait de son gouvernement de la Guyenne le centre de l'insurrection.

Il ne paraît pas qu'ils aient détruit les défenses de la place, puisque nous lisons dans les procès-verbaux des visites de la commanderie, au XVIIIe siècle, que « le chasteau de Montarouch estoit basti de bonnes murailles en pierre de taille avec basse-court environnée de murailles à créneau, fermant par un grand portail vis-à-vis le pont »

Le commandeur de **Montarouch** possédait aussi dans le principe une autre demeure féodale à Saint-Genis-du-Bois en Bénanges ; mais ce n'était qu'une ruine sans importance au XVIIIe siècle.

Voici la description que nous en donne le procès-verbal de la visite de 1707.

« Le commandeur possède à Saint-Genis une maison peu considérable sur un terrain eslevê, appelé la Motte, qui estoit environné de fossés ; il n'y a point de danger

d'usurpation ; à cause que ce lieu est fort eslevé, cette maison n'est pas habitée, ni guères habitable »

Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.

Top

## Saint-Germain-d'Esteuil (33)

Domaine du Temple à Saint-Germain-d'Esteuil

Département: Gironde, Arrondissement: Lesparre-Médoc, Canton: Lesparre-Médoc - 33



Localisation: Domaine du Temple à Saint-Germain-d'Esteuil

A Saint-Germain-d'Esteuil s'élevait autrefois, au lieu dit L'Hôpital, un établissement destiné à recevoir les pèlerins et appartenant à l'Ordre des Templiers. Cet établissement était une dépendance de la Maison du Temple de Bordeaux.

Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.

Top

## Saint-Hilaire-de-Cavaniac (33)

Saint-Hilaire-de-Cavaniac ?

Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Les Forêts de Gascogne, Commune: Bouglon - 47

Des illustres personnages s'étaient réunis à la prière des seigneurs de Bouglon, Raymond et Amanieu son fils, qui avaient voulu rehausser ainsi la solennité, mais surtout assurer la validité de l'acte pieux qu'ils se proposaient.

« Pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents, » ils se dépouillent en faveur de l'Ordre du Temple de la moitié des dîmes de Saint-Hilaire-de-Cavaniac ?. Cette donation, dont la date n'est pas indiquée, est antérieure à l'année 1165, époque de la mort de l'abbé Etienne et de celle de l'évêque Guillaume-Arnaud.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

## Saint-Jean de Salles (33)

Maison du temple de Salles

*Département: Gironde, Arrondissement: Arcachon, Canton: Les Landes des Graves, Commune: Salles - 33*



*Localisation: Maison du temple de Salles*

Ce lieu appartenait bien à la commanderie de Bordeaux, mais, je n'ai pas trouvé de textes ni de chartes pour en faire la description.

*Sources : Pierre Vidal - Hospitaliers et Templiers en France Méridionale - Le Grand Prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte - Association : Les Amis des Archives de la Haute-Garonne - Editions CNRS.*

Top

## Saint-Loubert (33)

Domaine du Temple à Saint-Loubert

Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Les Forêts de Gascogne,  
Commune: Romestaing - 47



Localisation: Domaine du Temple à Saint-Loubert

Nous lisons, dans le vieux cartulaire de la Maison du Temple de Cours, qu'Amanieu de Cautera et ses petits-fils, Forton et Bernard, cédèrent leur terre de Romestang au commandeur de Cours, pendant que W. du Bosc faisait donation du quart de la dîme de Saint-Loubert.

Dans le siècle suivant, nous voyons encore le seigneur Wilhem-Raymond donner au Temple, avec sa personne, sa terre de Castelpergous (1226)

Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.

Top

## Saint-Pierre-de-Vaux (33)

Fief du Temple de de Saint-Pierre-de-Vaux



Localisation: Fief du Temple de de Saint-Pierre-de-Vaux

Au moment de la suppression de l'Ordre, outre divers fiefs dans l'intérieur de la ville de Bordeaux, la Lande du Moulin, Les Temples de Santuges, de Planquetorte, de Forteyron, etc. Et sur l'autre rive de la Gironde, La Grave d'Ambarès, Arveyres, **Saint-Pierre-des-Vaux**, et d'autres encore qui dépendaient de La Maison du Temple Bordeaux.

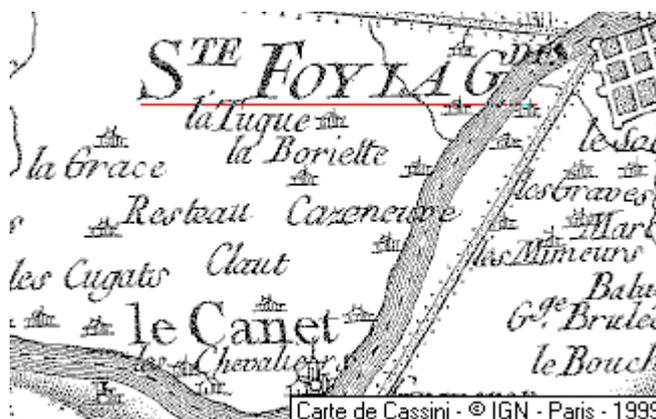
Sources: A. Du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

## Sainte-Foy-la-Grande (33)

Domaine du Temple de Sainte-Foy-la-Grande

Département: Gironde, Arrondissement: Libourne, Canton: Sainte-Foy-la-Grande - 33



Localisation: Domaine du Temple de Sainte-Foy-la-Grande

Pour ce qui est des biens du Temple à Sainte-Foy-la-Grande, je ne peux pas dire grand-chose, vue que les seules mentions que j'ai trouvées dans « Le Grand Prieuré de Toulouse » de M. A. Du Bourg, ne précise rien sur son origine.

Je vous livre les documents que j'ai réunis où apparait le nom de Sainte-Foy-la-Grande.

## Le Grand-Prieuré de Toulouse, page 22

L'Assemblée générale du clergé de France avait voté dans sa séance du 3 juin 1586 un subside de 1, 300,000 livres tournois, impôt dans lequel les Rhodiens figuraient pour 37,857 livres. Le Receveur demanda un dégrèvement pour la commanderie de Condat, dévastée par les garnisons de Turenne, Bergerac, **Sainte-Foy-la-Grande** et

Castillons pour la commanderie d'Argenteins, ravagée par les protestants de Nérac et de Casteljaloux; pour celle de Cagnac, ruinée par les hérétiques de Pamiers, Mazères et Saverdun; pour celles de Golfech, de Renneville, de Caubins et Morlas, de Gouts, de Gabre et de Capoulet, qui avaient été aussi mises à sac par les garnisons des environs. Cette réclamation, dont la vérité fut affirmée par un grand nombre de témoins, fut accueillie favorablement et un jugement rendu le 16 mars 1588 par MM. les Trésoriers généraux de France déchargeait les commandeurs de ces circonscriptions de leurs parts dans cet impôt.

### **Le Grand-Prieuré de Toulouse, Page II et III des pièces justificatives**

Réclamations des Chevaliers de Saint-Jean relativement à la ruine des commanderies du Grand-Prieuré de Toulouse pendant les guerres religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle (1588)

Jean de Lavalette seigneur de Cornusson, des Montetz, Lestaing, Parisot et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances seneschal de Thoulouze et d'Albigeois, à tous ceulx qui ces présentes veiront, salut, savoir faisons et attestons huy datte des présentes à l'issue du conseil du matin, par devant M. Jean de Loppe, conseiller du Roy nostre sire, son juge et magistrat presidial en nostre séneschaulcée, d'avoir comparu M. Fr. André de Pujlobrier, chevalier de l'ordre Lospital Saint-Jean de Jerusalem, commandeur du Condat, recepveur et procureur général dudict Ordre ou Prieuré de Thoulouze lequel, en présence de M. Jean Dupuis, procureur du Roy en nostre dicte sonechaulcée, auroit dict et remonstre que par contact passé en l'universel clergé de France solempnellement estipulé le 3e jour du moys de juing 1386, icelluy clergé impose sur tout lediet clergé de France la somme de 13,000 livres tournois revenant à 12,639 escus pour la composition part et pourtion de Roudiens, que sont les commanderies et leurs dependances appartenans audict Ordre, que se leveront par chescune année aulx termes accoustumés durant dix années... soulz la convention que au cas où aulcung chevalier commandeur soit expolié de sa commanderie et revenu d'icelle par hostillite et violance a l'occasion des troubles, déduction et descharge luy en seroit faicte au prorata de l'expoliation...

Auquel temps du contract et despuis, les troubles se sont esleves en plusieurs endroits du Prieuré de Thoulouze et aultres lieux où sont assizes les commanderies et membres en dépendants par les ennemys de Dieu et du Roy, qui ont levé les armées fortiffié les villes et forts, font levée de gens de guerre tenans la campagne, pillé rançonné et font tous les autres actes d'hostilité, inhumaneté et exécrables et à cette occasion occupé

presque toutes les commanderies audict Prieuré de Thoulouze ayans les dictes hérétiques prins les fruicts decimaux de l'année 1586 et de l'année 1587 des commanderas et lieux suivans Dudict seigneur commandeur de Condat les fruicts qu'il a accoustumés prendre au chef de sa dicte commanderie et ses membres Sargeac, Puymartin, La Rocho Saint-Paul, Combarenches, assis en Perigord près Turenne et du fort Baltezard, Beynac, Nenny et plusieurs aultres lieux que les ennemys tiennent, comme aussy les membres du Font milles, Trulhac, Naussanès, Saint-Novent, Cours, Saint Cahvy, Lambrac, le Fraysse, Samt-Avit de Fumadières.

Tous membres dependans dudict Condat que les hérétiques possèdent pour estre tous joignant de Bergerac, **Sainte-Foy-la-Grande** et Castillon.

La Commanderie d'Argentens, les fimets qu'il a accoustumé prendre au chef de ladicte commanderie et ses membres de Borbefers, Fortégulhe, Cours, tout joignant Nerac et Castoljelou.

La Commanderie de Cagnac et ses membres d'Aignes, metterie de Siraguel, Saint-Jean del Tord, La Cavalerie de Pamiès, Saint-Quire et Saint-Gyrons proche dudict Pamiès, Caumont, Mazères, Saverdun, Gibel villes occupées par les heretiques.

La Commanderie de Golfech avec ses membres de Gimbrède, proches et joignant de Lectoures et Puymirols.

La Commanderie de Renneville avec ses membres de Fonsorbes, Saint-Sulpice et Orfons, proches volbins de Mazères, Caumont, le Mas Saint-Espuel, Gibel et l'Isle-en-Jourdain occupés par les ennemys.

Les Commanderies de Caubins et Morlans, sont assizes en Bearn pres Paul, pais du Roy de Navarre, ne pouvant jouir aucunement des fruicts des dictes Commanderies et de ses membres pendant ses guerres.

La Commanderie de Goutz et ses membres de La Romival, Montetz, est èz environs de Lectoure, Montauban, Villemur occupés par les heretiques.

La Commanderie de Gable, Cappoulet, et ses membres de la Tour, de Sezan est dans le conté de Foix près Pamiès, Saverdun, où les huguenots sont à présent les maistres.

Et d'autant que les dictes villes et lieux de Turenne, Baltezard, Beynac, Nenny, Bergerac, **Sainte-Foy-la-Grande**, Castillion, Nerac, Casteljeloux, Pamiès, Caumont, Mazères, Saverdun, Gibol, Leytores, Le Mas Saint Espeul, l'Isle-en-Jourdain, Paul-en-Bearn, Montauban, Villemur et Puymirol, sont tenus et occupés par les retiques et par ce, comme dict est, notoirement et actuellement occupées et le divin service n'y est remis, joint que pour raison de ce n'est possible auxdicts seigneurs commandeurs faire la vériffication sur les lieux, moins recouvrer tesmoings des parroisses...

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

### **Sainte-Marie-de-Veyriès** (33)

Domaine du Temple à Sainte-Marie-de-Veyriès

*Département: Gironde, Arrondissement: Langon, Canton: Grignols, devait être près de Cours-les-Bains - 33*

En 1254, dame Marie de Gaumont et Xans Augier, son fils, donnèrent au Temple de Cours la dîme de Sainte-Marie de Veyriès. Quelque temps après, l'évêque de Basas approuva cette donation et confirma aux Templiers la seigneurie spirituelle qui venait de leur être conférée (1259).

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

### **Sallebruneau** (33)

**Cette commanderie est une possession des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il ne reste que la splendide chapelle qui est en restauration par l'association: Recherches Archéologiques Girondines.**

Commanderie de **Sallebruneau**

Top

### **Sautuges** (33)

## Temple de Sautuges

*Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Castelnau-de-Médoc - 33*



*Localisation: Temple de Sautuges*

Les Templiers possédaient, dans les solitudes de la Grande-Lande, et à proximité de la mer, le petit établissement Le Temple près de Sautuges de peu d'importance, qui, était membre de la Maison du Temple de Bordeaux.

A Sautuges, les chevaliers du Temple n'avaient que la seigneurie spirituelle de la paroisse, la perception des dîmes, etc., la juridiction de cette localité appartenant au seigneur des Arretz.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

## Temple en Médoc (Le) (33)

### Le Temple en Médoc

*Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Castelnau-de-Médoc, commune: Le Porge - 33*



*Localisation: Le Temple en Médoc*

Les dépendances du Temple de Bodeaux étaient très nombreuses, soit dans le Bordelais, soit dans les contrées limitrophes. Diminué dans le principe par la création de la commanderie d'Arceins, leur nombre s'accrût peu à peu dans la suite par la suppression de plusieurs petites circonscriptions qui vinrent se fondre successivement dans leur importante voisine. Ses principaux membres étaient:

Le Vigean, Blanquefort, Eysine, Martignas, Salles, Billos, Cunctis, Parentis, la Grave d'Ambarès, Arbeyre, avec son annexe Saint-Pierre-de-Vaux, Cadarsac, la Lande, Pomeyrois et Chalauze près de Libourne ;

Marcenays, Queynac, Mayrigne, dans le Fronsadois ;

Salebruneau, Puch, Mauriac, Frontenac, Buch, Saint-Léger, en Bazadais ;

Bénon en Médoc et ses dépendances La Grayanès, Pellecahut, Saint-Germain d'Esteuil, Mingot, Marcithan, **Castelnau-de-Médoc**, **Saint-Sauveur**, Verteuil, etc.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

## Ordres Militaires en Médoc

Ils ont été très présents en Médoc: les Templiers d'abord qui ont laissé leur souvenir à Saint-Sauveur-du-Temple ou Temple-de-Sautuges, actuellement Le Temple, mais aussi au Temple de Planquetorte, près de Saint-Vivien.

*Sources: Association L'Appel du Chemin - Soulac*

Top

## Uzeste (33)

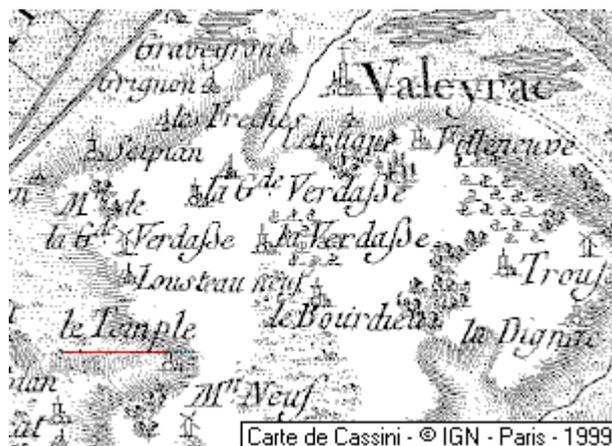
Le Pape Clément V, qui a vécu de 1264 à 1314, n'a pas construit cette église. Elle existait avant lui depuis au moins le XIIe siècle. Déjà au XIIe siècle, au milieu d'un petit village obscur, cette église était fréquentée par des pèlerins qui venaient des paroisses voisines du Bazadais pour honorer la Vierge Marie.

Top

## Valeyrac (33)

## Domaine du Temple de Valeyrac

*Département: Gironde, Arrondissement: Lesparre-Médoc, Canton: Lesparre-Médoc - 33*



*Localisation: Domaine du Temple de Valeyrac*

Je n'ai rien trouvé sur Valeyrac, mis à part ce texte.

En supposant qu'il y ait réellement eu une maison étape gérée par les Templiers au XIII<sup>e</sup> siècle et que les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en aient pris possession après 1312, la seule date qui apparaît est celle de 1623.

M. Dubourg n'en parle pas dans son Grand Prieuré de Toulouse. Il est vrai qu'il ne mentionne pas tous les petits biens des deux Ordres.

« Les templiers fondèrent au Moyen Âge un établissement qui passa par la suite à l'ordre de Malte. »

Les communes, sur la rive gauche de la Gironde, sont: Saint-Yzans, qui produit d'assez bon vin ; Saint-Christoly et Conquèques, qui produisent du blé, du vin ordinaire et du foin ; Bégadan, qui fait de bon vin ordinaire; Valeyrac, où existait, en 1623, un hôpital appartenant à l'ordre de Malte et destiné à l'usage des pèlerins qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle ; les paroisses réunies de Dignac, Jau et Loirac ; enfin, Saint-Vivien et Soulac.

*Sources: Guide de l'étranger à Bordeaux et dans le département de la Gironde, par Charles Cocks. Bordeaux 1869*

**Vigean (Le)** (33)

## Domaine du Temple Le Vigean

*Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Blanquefort, Commune: Eyzines - 33*



*Localisation: Domaine du Temple Le Vigean*

Les dépendances de la commanderie étaient très nombreuses, soit dans le Bordelais, soit dans les contrées limitrophes. Diminué dans le principe par la création de la commanderie d'Arceins, leur nombre s'accrût peu à peu dans la suite par la suppression de plusieurs petites circonscriptions qui vinrent se fondre successivement dans leur importante voisine. Ses principaux membres étaient **Le Vigean**, Blanquefort (2), Eyzine (3), Martignas (4), Salles (5), Billos (6), Cunctis (7), Parentis (8), la Grave d'Ambarès (9), Arbeyre (10), avec son annexe Saint-Pierre-de-Vaux, Cadarsac (11), la Lande (12), Pomeyrols et Chalauze près de Libourne (13);

*1. Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Blanquefort - 33*

*2. Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Blanquefort (Chef-lieu) - 33*

*3. Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Blanquefort - 33*

*4. Martignas-sur-Jalle - Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Mérignac 2e Canton - 33*

*5. Département: Gironde, Arrondissement: Arcachon, Canton: Belin-Béliet - 33*

*6. Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Blanquefort - 33*

*7. Peut-être un des quartier de Bordeaux où il fut construit au XIVe et XVe siècle une église: Notice sur la donation consentie par Augier de Rions: « Hoc autem allodium, quoniam multi participes erant, partitus est, **cunctis** in unum congregatis, et partem quam sibi retinuit, illis presentibus, nobis in perpetuum allodialiter donavit, di-visionibus desi-gnatis »; sur la venue de nombreux habitants et la construction de l'église Saint-Pierre par st Gérard; sur la revendication de l'emplacement par Bernard d'Escoussans et l'abandon de ses droits.*

*Sources: Département de la Gironde, inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*

8. *Peut-être Parentis-en-Born - Département: Landes, Arrondissement: Mont-de-Marsan, Canton: Parentis-en-Born (Chef-lieu) - 40*

9. *Ambarès-et-Lagrave - Département: Gironde, Arrondissement: Bordeaux, Canton: Carbon-Blanc - 33*

10. *Arveyres - Département: Gironde, Arrondissement: Libourne, Canton: Libourne - 33*

11. *Département: Gironde, Arrondissement: Libourne, Canton: Libourne - 33*

12. *Lalande-de-Pomerol - Département: Gironde, Arrondissement: Libourne, Canton: Libourne - 33*

13. *Département: Gironde, Arrondissement: Libourne, Canton: Libourne - 33*

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*